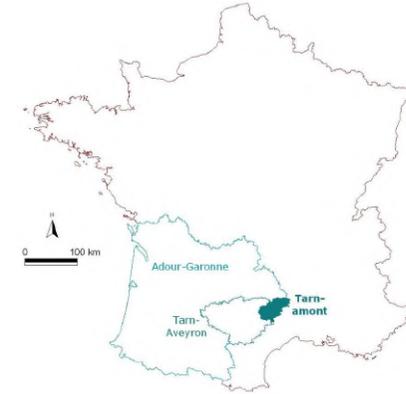


Commission locale de l'eau
SAGE
Tarn-amont



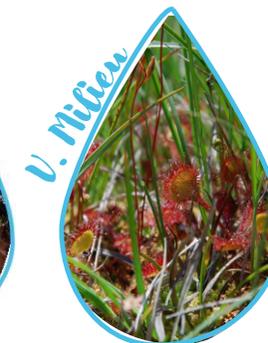
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE TARN-AMONT

& COMITÉ DE RIVIÈRE

DU TARN-AMONT

Jeudi 30 novembre 2023 à Meyrueis

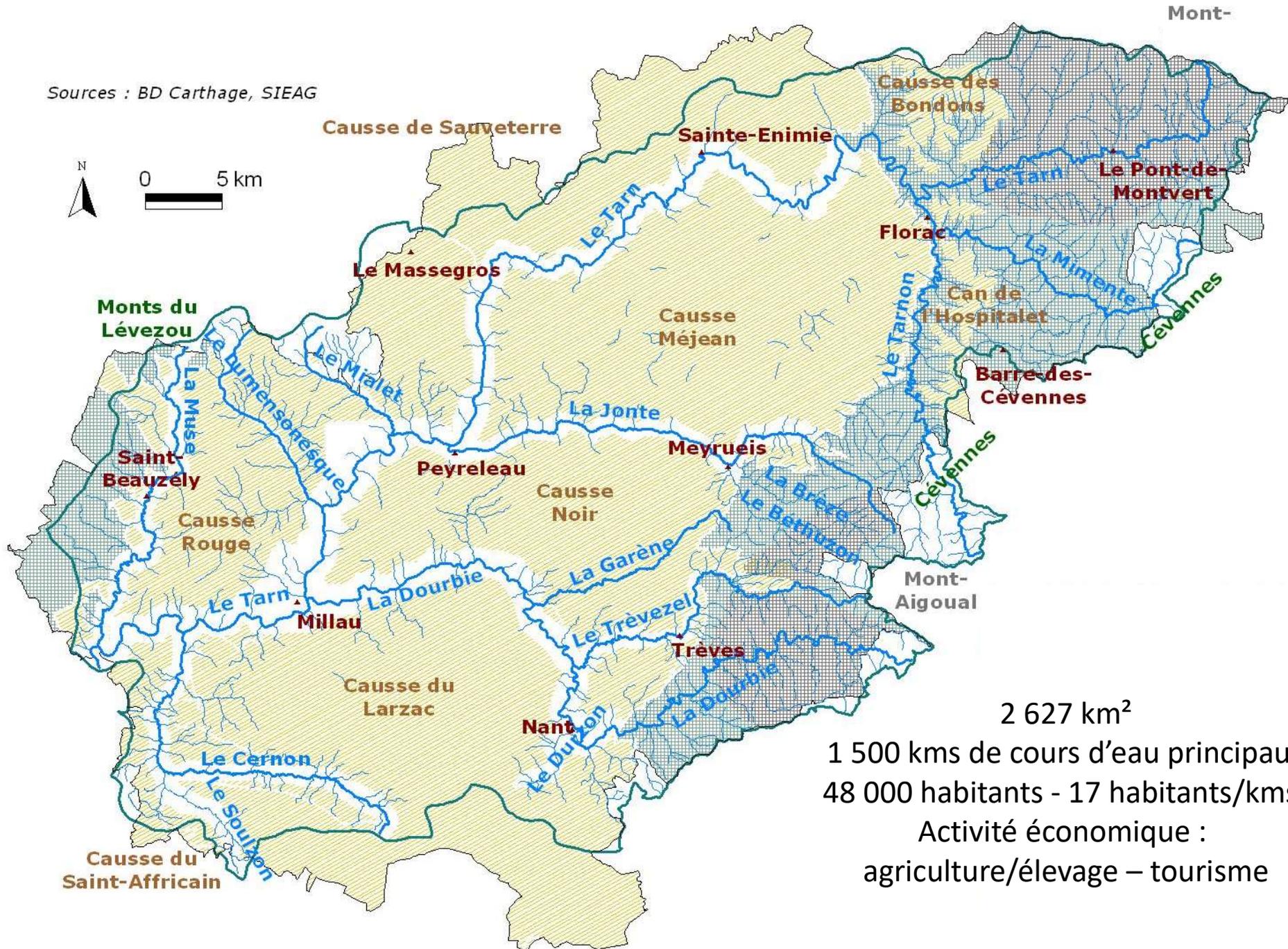
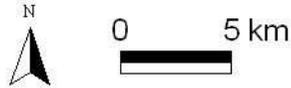


www.tarn-amont.fr

- Avis émis par la CLE ou le bureau de la CLE en 2023
- Point d'information sur l'Arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn
- En lien avec le sujet sécheresse :
 - Étude des valeurs seuils sur la zone d'alerte « Affluents en rive gauche du Tarn en Aveyron »
 - Présentation du dispositif d'économie d'eau dans les systèmes d'exploitation agricole du Causse Méjean
- Présentation de la mission développée par le Syndicat Tarn-amont autour des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :
 - Accompagnement des communes sur la baignade, cyanobactéries benthiques, sensibilisation
 - Synthèse de la démarche de médiation/dialogue territorial menée en 2023 et les perspectives

 *En référence aux documents du SAGE Tarn-amont et au Contrat de rivière 2019-2024*

Sources : BD Carthage, SIEAG



2 627 km²
1 500 kms de cours d'eau principaux
48 000 habitants - 17 habitants/kms²
Activité économique :
agriculture/élevage – tourisme



Commission locale de l'eau Comité de rivière

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).

44 MEMBRES DE LA CLE

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

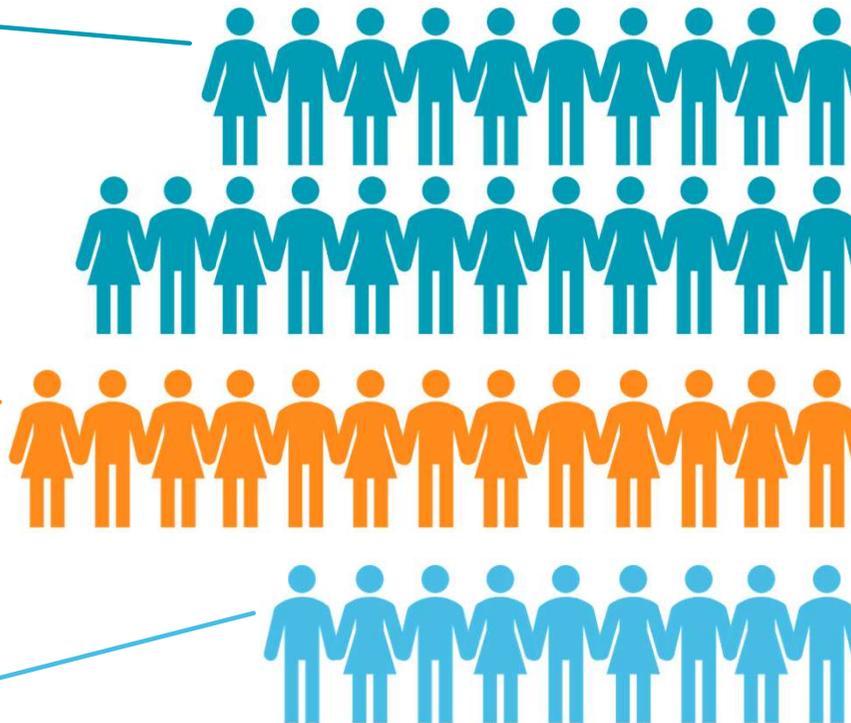
50 %
22 MEMBRES

COLLÈGE DES USAGERS, DES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET
DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

30 %
13 MEMBRES

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS INTÉRESSÉS

20 %
9 MEMBRES



BUREAU
DE LA CLE

Organisation de la structure porteuse : Syndicat Tarn-amont - compétences, missions et outils mis en œuvre

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

Comité syndical (9 CCs- 23 membres)

(délibèrent, élaborent le budget, mettent en œuvre la politique de gestion de l'eau...)

Bureau syndical

Commission locale de l'eau (CLE)
Comité de rivière Tarn-amont

élaborent le SAGE, le contrat de rivière, donnent un avis sur les projets structurants dans le domaine de l'eau...

COMPÉTENCES GEMAPI & GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

Enjeux

- Gestion intégrée de bassin versant (animation territoriale)
- Prévention des inondations
- Gestion des cours d'eau

Outils

- SAGE²/contrat de rivière Tarn-amont



- Papi³
- PPG⁴ cours d'eau

Comités de pilotage (Copil)

Élaborent le Papi d'intention, le Papi complet, le PPG...

Avis de la cellule technique, du bureau ou de la CLE

Avis de la CLE

- Réponse à la consultation des partenaires sur le projet **d'arrêté cadre interdépartemental** portant définition d'un plan d'action **sécheresse pour le sous-bassin du Tarn**

Avis du bureau de la CLE

- Réponse à la consultation sur la révision de **l'arrêté d'orientation** relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la **sécheresse sur le bassin Adour-Garonne** (information auprès des membres de la CLE et autres usagers)
- Demande d'avis sur le **gite géothermique à Millau du complexe sportif** par l'autorité environnementale
- Demande d'avis sur le dossier de demande de suppression du traitement de la bactériologie de la **steu des Vignes** par la DDT48

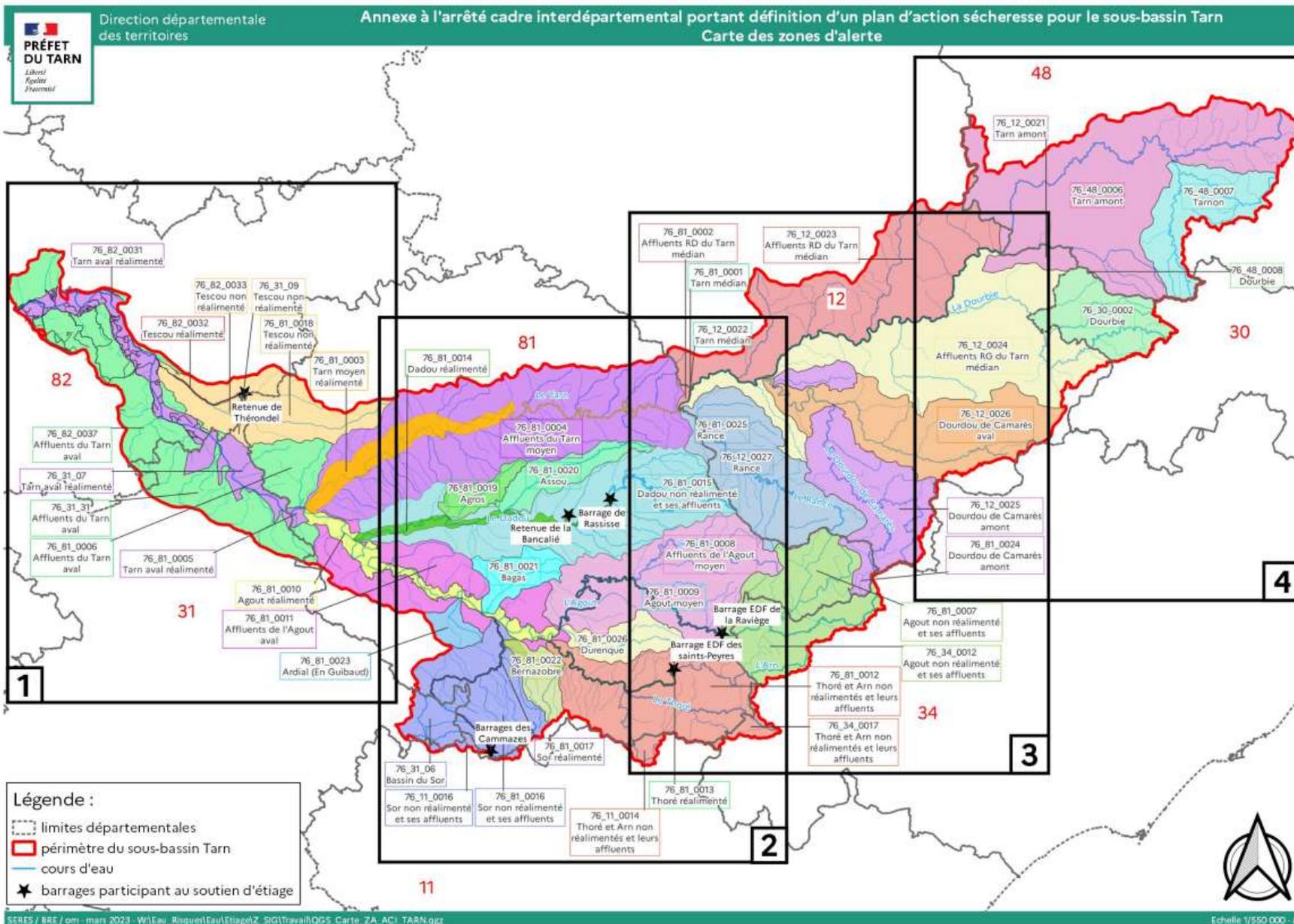
Avis technique

- Demande d'avis sur le certificat d'urbanisme opérationnel pour un **centre de recyclage de véhicules hors d'usage** près du Tarn sur la **commune de Gorges du Tarn Causses** (ex commune de Quézac) par la DDT48

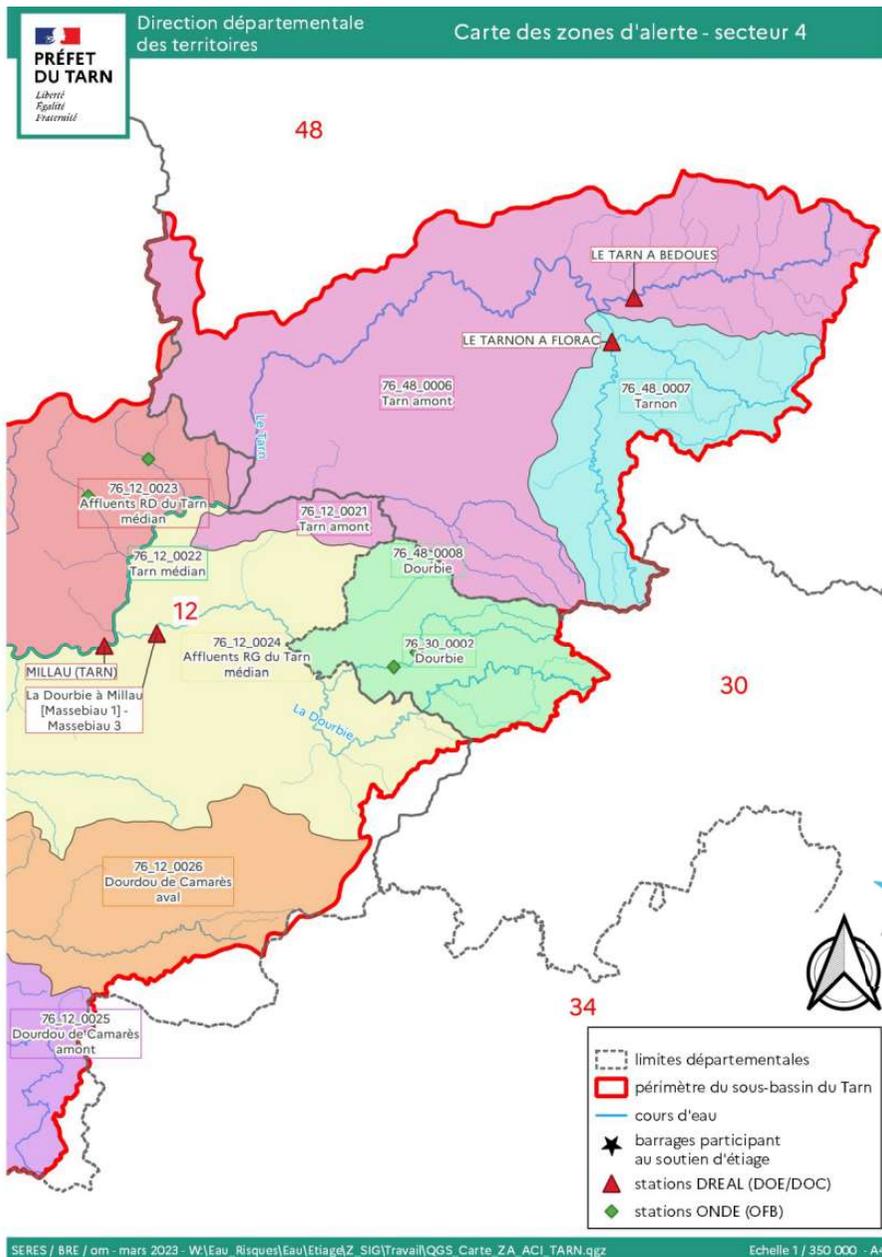
Arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn

- ✓ **Issu de l'arrêté d'orientation** relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la **sécheresse sur le bassin Adour-Garonne : mesures minimales de restriction à appliquer dans les ACI.**
- ✓ Piloté par le Préfet du Tarn, **8 départements concernés**
- ✓ **Tous les usages** (agriculture, particuliers, entreprises et collectivités) prélevant dans le milieu naturel dont l'adduction d'eau potable **concernés par les restrictions**
- ✓ **Harmonisation des délais** de déclenchement/levée des restrictions et du jour de mise en place des restrictions
- ✓ Définition **des préfets déclencheurs et des préfets suiveurs** en fonction des **zones d'alerte** où des restrictions doivent être mises en place.

Arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn



Arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn



Modalités de déclenchement des mesures

Stations hydrométriques : QMJ3

Seuils franchis	Niveau de restriction
Débit de vigilance (DV)	Vigilance
↓ ↑	
Débit d'alerte (DA)	Alerte
↓ ↑	
Débit d'alerte renforcée (DAR)	Alerte renforcée
↓ ↑	
Débit de crise (DCR)	Crise
↓ ↑	

Stations ONDE

ACI Tarn

Niveau de gravité	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Suivi ONDE (3 stations)	1 point	1 point	2 points	3 points

Arrêtés de restrictions temporaires pris par les Préfets de départements :

Sur le Tarn-amont = 12,30,48

Synthèse des arrêtés de limitation des prélèvements et des usages en période de pénurie d'eau - 2023

		JUN																														JUILLET																															AOUT																															
Département	Zones d'alertes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
LOZERE	Tarn																																																																																													
	Tarnon																																																																																													
AVEYRON	Tarn « amont »																																																																																													
	Tarn médian																																																																																													
	Affl. rive droite																																																																																													
	Affl. rive gauche																																																																																													
GARD	Dourbie-Trévezel																																																																																													

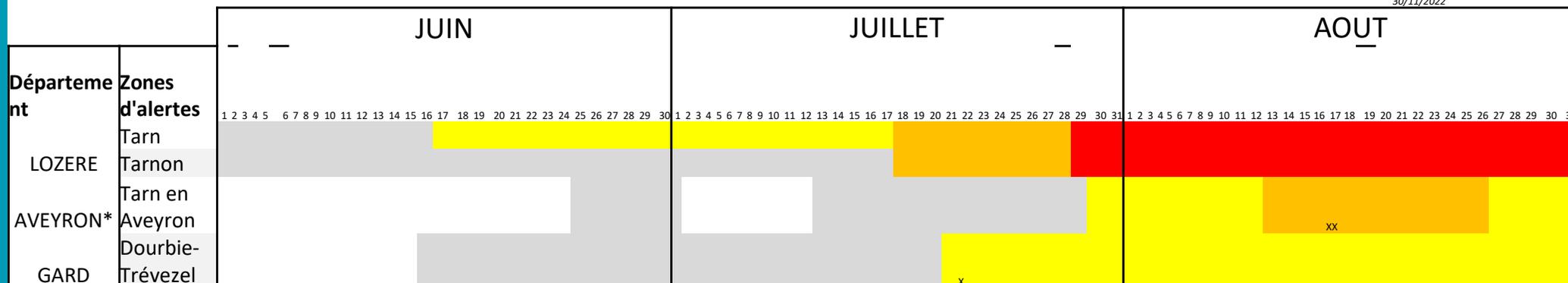
		SEPTEMBRE																														OCTOBRE																															NOVEMBRE																														
Département	Zones d'alertes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
LOZERE	Tarn																																																																																												
	Tarnon																																																																																												
AVEYRON	Tarn « amont »																																																																																												
	Tarn médian																																																																																												
	Affl. rive droite																																																																																												
	Affl. rive gauche																																																																																												
GARD	Dourbie-Trévezel																																																																																												



Synthèse des arrêtés de limitation des prélèvements et des usages en période de pénurie d'eau - 2022

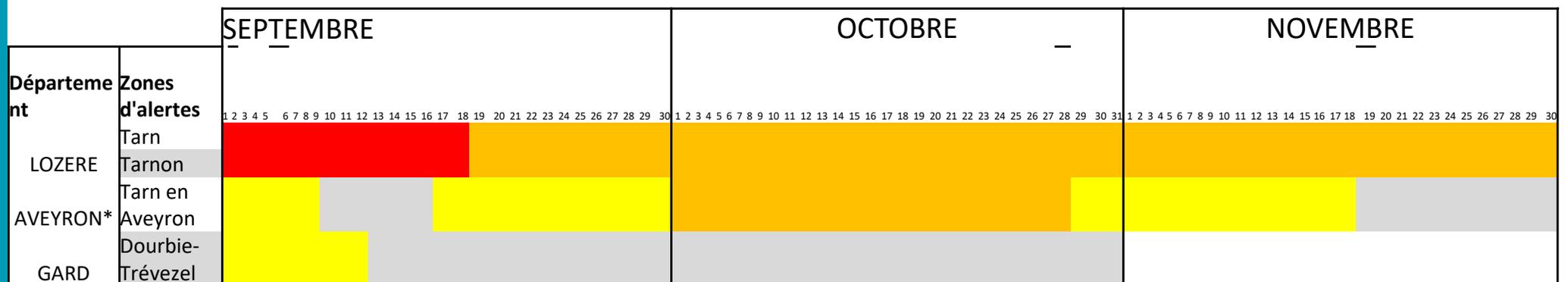


SMBV Tarn-amont - au 30/11/2022



X Arrêté municipal commune de Dourbies _ interdiction canyoning et aqua randonnée dans la rivière Dourbie

XX arrêté dérogatoire pour 15 sociétés de loueurs parcours Les Vignes -Mostuejous/Le Rozier autorisant de déroger à l'interdiction de pratique de canoë jusqu'à la confluence de la Jonte (utilisation des 2 embarcadères de la commune de Mostuejous Mas de Lafon et St Pal)



*Uniquement prélèvements en eaux superficielles ou souterraines et usages hors réseaux eau potable

Communication arrêtés sécheresse et « économie d'eau » 2023

Campagnes et outils nationaux, départementaux et locaux :



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

Tarn-amont

Commission locale de l'eau et comité de rivière du Tarn-amont
30 novembre 2023 à Meyrueis

Et autres initiatives...

Syndicat mixte
du bassin versant

Tarn-amont



Rappel des perspectives pluri acteurs 20 (1/2) - présentées en CLE du 01/12/22

Poursuite de la rédaction de **l'arrêté cadre interdépartemental (ACI)** du bassin du Tarn et mise en place pour la saison 2023

ÉTAT

DDT 12-48 DDTM 30

Étude des **valeurs seuils** sur la zone d'alerte « **Affluents en rive gauche du Tarn en Aveyron** »

ÉTAT – DDT 12

Syndicat Tarn-amont ?

Poursuite des réseaux de connaissance quantitatif ou d'autres suivis (thermie, poissons...), qualité, voire renforcement

DREAL – OFB – AEAG

PNRGC – PNC

CCGCC ? – FDAPPMA_s

Syndicat ? ...

Stage « **Caractérisation des stations de mesure des débits en basses eaux** » sur le territoire du Parc National des Cévennes co-encadré CNRS / EP PNC

CNRS/PNC

Réflexion avancée pour lancer une étude **Mont-Lozère**, quelle ressource en eau souterraine ?

PNC

Réduction des tensions AEP par des dispositifs d'économie d'eau dans les **exploitations agricoles du Causse Méjean**

CCGCC /

Chambre agriculture de Lozère / COPAGE



Rappel des perspectives pluri acteurs 20 (2/2) - présentées en CLE du 01/12/22

Projet en partenariat avec la FDAAPMA 48/PNC pour la préservation des derniers secteurs à **Écrevisses à pattes blanches**

FDAAPPMA 48 avec PNC
Syndicat Tarn-amont

Révision de l'arrêté de fréquentation et de pratique de l'**aqua-randonnée et canyoning Haute Dourbie - Bramabiau**

ETAT DDTM30 - CCCAC

Stage : **Compilation des données de prélèvements** à l'échelle du Tarn-amont

Syndicat Tarn-amont
Gestionnaires

Programme **d'interventions scolaires** (primaires) sur les **économies d'eau et le fonctionnement des cours d'eau**

Syndicat Tarn-amont avec
Réseau acteurs EDD

Poursuite de l'opération de sensibilisation estivale
« Ambassadeurs cours d'eau »

Syndicat Tarn-amont avec
Gestionnaires de baignades
Campings

Médiation/dialogue territorial sur les activités de loisirs liés à l'eau sur le bassin du Tarn-amont

Syndicat Tarn-amont avec
Acteurs du tourisme
Représentants associatifs
Services de l'État, etc.

Étude des valeurs seuils sur la zone d'alerte « Affluents en rive gauche du Tarn en Aveyron »

Rappel : révision de l'ACI du sous-bassin Tarn a induit une révision du zonage d'alerte existant.

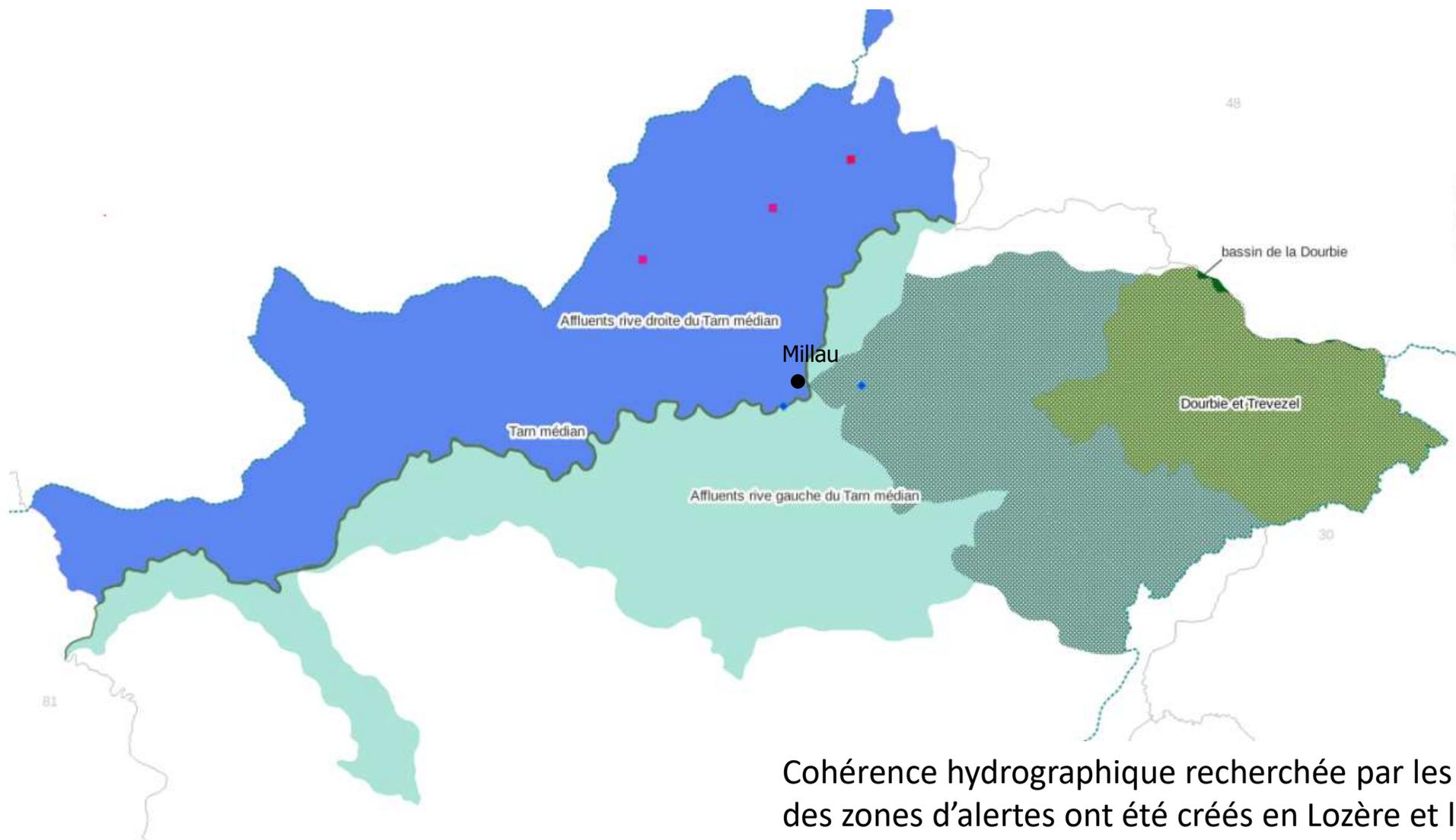
Dans le département de l'Aveyron,

Avant : grande zone d'alerte couvrait le Tarn et ses affluents (hors Dourdou et Rance)

Maintenant :

- « Tarn médian » ;
 - « Affluents rive droite du Tarn médian » (gérée à partir de 3 stations ONDE) ;
 - « Affluents rive droite du Tarn médian ».
-  - Gérée de manière transitoire à partir de la station sur le Tarn à Millau mais a vocation à être gérée avec la station sur la Dourbie à Millau (Massebiau).
- Nécessité de définir des seuils de gestion.

Étude des valeurs seuils sur la zone d'alerte « Affluents en rive gauche du Tarn en Aveyron »



Cohérence hydrographique recherchée par les ACI :
des zones d'alertes ont été créés en Lozère et le Gard
: Bassin de la Dourbie (48) et Dourbie et Trévèzel (30)

Proposition d'une motion de soutien

Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

Présentation du projet d'installation à l'échelle du Causse Méjean de dispositifs de récupération d'eau de toiture pour l'abreuvement du cheptel des exploitations agricoles

Présentation CLE TARN AMONT

Meyrueis le 30/11/2023, 9h30.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOZÈRE



COPAGE
Agri-environnement et
gestion de l'espace
en Lozère

CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable
Présentation de la lettre de candidature à l'AAP



La communauté de communes Gorges Causses Cévennes a déposé une lettre de candidature avec 4 grands objectifs :



L'installation de compteurs individuels sur les UDI où ils n'ont pas été installés par les anciens services de distribution d'eau potable



Mieux comprendre la dynamique saisonnière de consommation individuelle sur le territoire en mettant en place un parc de compteurs communicant



La recherche de pistes d'économies d'eau auprès des gros consommateurs touristiques et industriels



équipement des exploitations agricoles du Causse Méjean de récupérateurs d'eau de toiture



CAUSSE MEJEAN

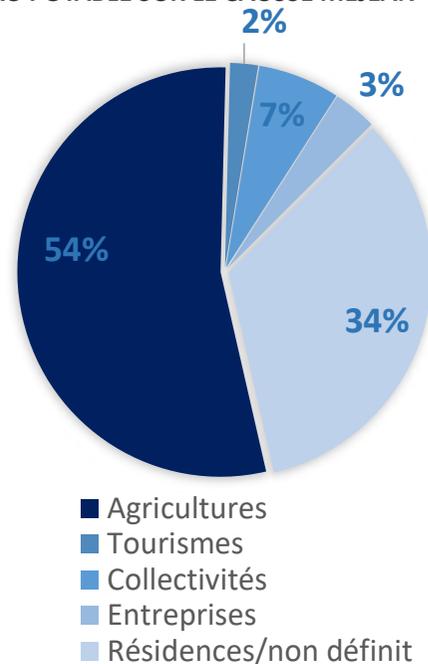
Economie et efficacité de la distribution en eau potable Présentation de l'UDI du Causse Méjean



- **200 km** de linéaire de réseaux
- **30** réservoirs
- **729** abonnés (3,5 abonnés/ km de réseau)
- **350 m³** de besoin journalier moyen
- **retenue de 46000 m³** pour la période estivale (permet de tenir 3 mois)
- **Rendement** du réseau d'environ **80%**
- **Télégestion** sur le départ des antennes



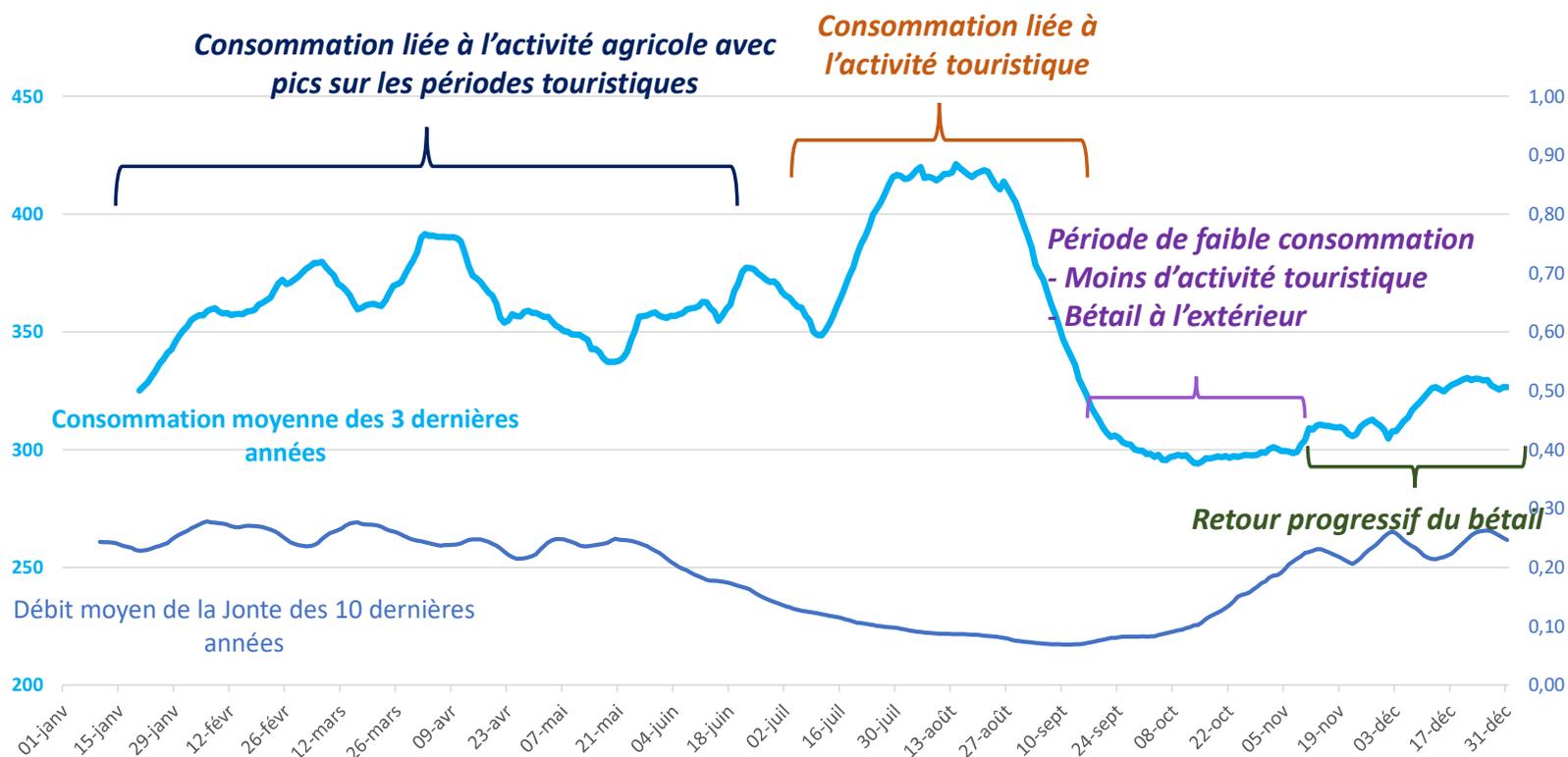
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN
EAU POTABLE SUR LE CAUSSE MÉJEAN



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

Présentation de l'UDI du Causse Méjean



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

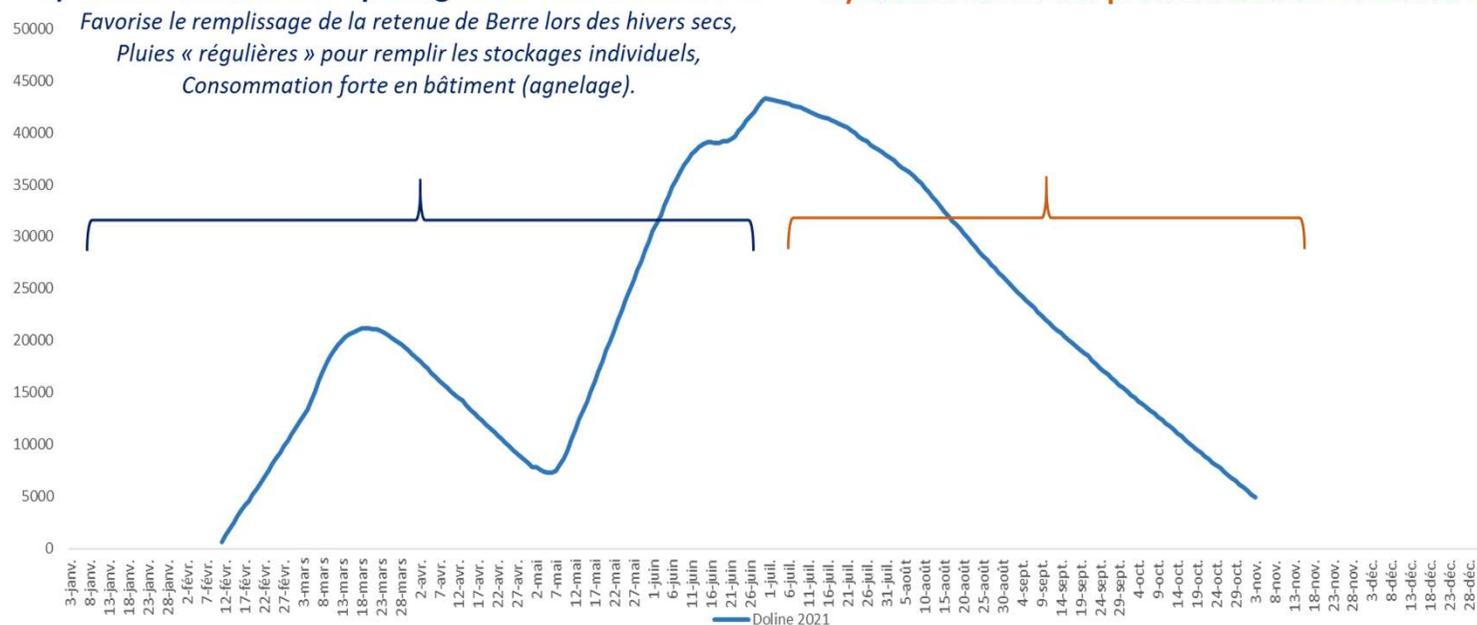
Présentation de l'UDI du Causse Méjean



1) Economie lors du remplissage de la retenue de Berre

2) Economie lors des prélèvements sur le réseau AEP

Favorise le remplissage de la retenue de Berre lors des hivers secs,
Pluies « régulières » pour remplir les stockages individuels,
Consommation forte en bâtiment (agnelage).



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

Présentation du projet : 2021 -> 2023



OBJECTIF

Réduire la pression des prélèvements agricoles sur les réseaux d'eau potable en tension.

FINANCEMENT

Subvention AEAG : 70 %

Autofinancement CA48 & COPAGE : 30 %

ZONE D'ETUDE

CAUSSE MEJEAN & PEYRE-EN-AUBRAC



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

Etat des lieux - prospection de la CA48

COMMUNUES	Nb d'exploitations agricoles	BOVINS	OVINS/CAPRINS (2021)
FLORAC TROIS RIVIERES	2	46	1658
FRAISSINET DE FOURQUES	4	36	1792
GATUZIERES	0	0	0
HURES LA PARADE	12	89	3533
LA MALENE	2	0	341
MEYRUEIS	5	18	2029
GORGES DU TARN CAUSSES	6	58	1960
ST PIERRE DES TRIPIERS	3	40	714
VEBRON	7	31	2941
MAS SAINT CHELY	13	46	4297
MASEGROS CAUSSES GORGES	3	100	406
TOTAL	57	464	19671
	besoin en eau L/j	32480	137697
	besoin en eau m3/j	32	138
	besoin en eau m3/j total causse méjean		170
	conso moyenne J bovin (lait et viande)		70
	conso moyenne J ovin caprin (lait et viande)		7

57 exploitations agricoles

Consommation max été : de 150 à **200 m3/J**

Consommation J total : 400 m3/J

= **50 % de la consommation journalière**



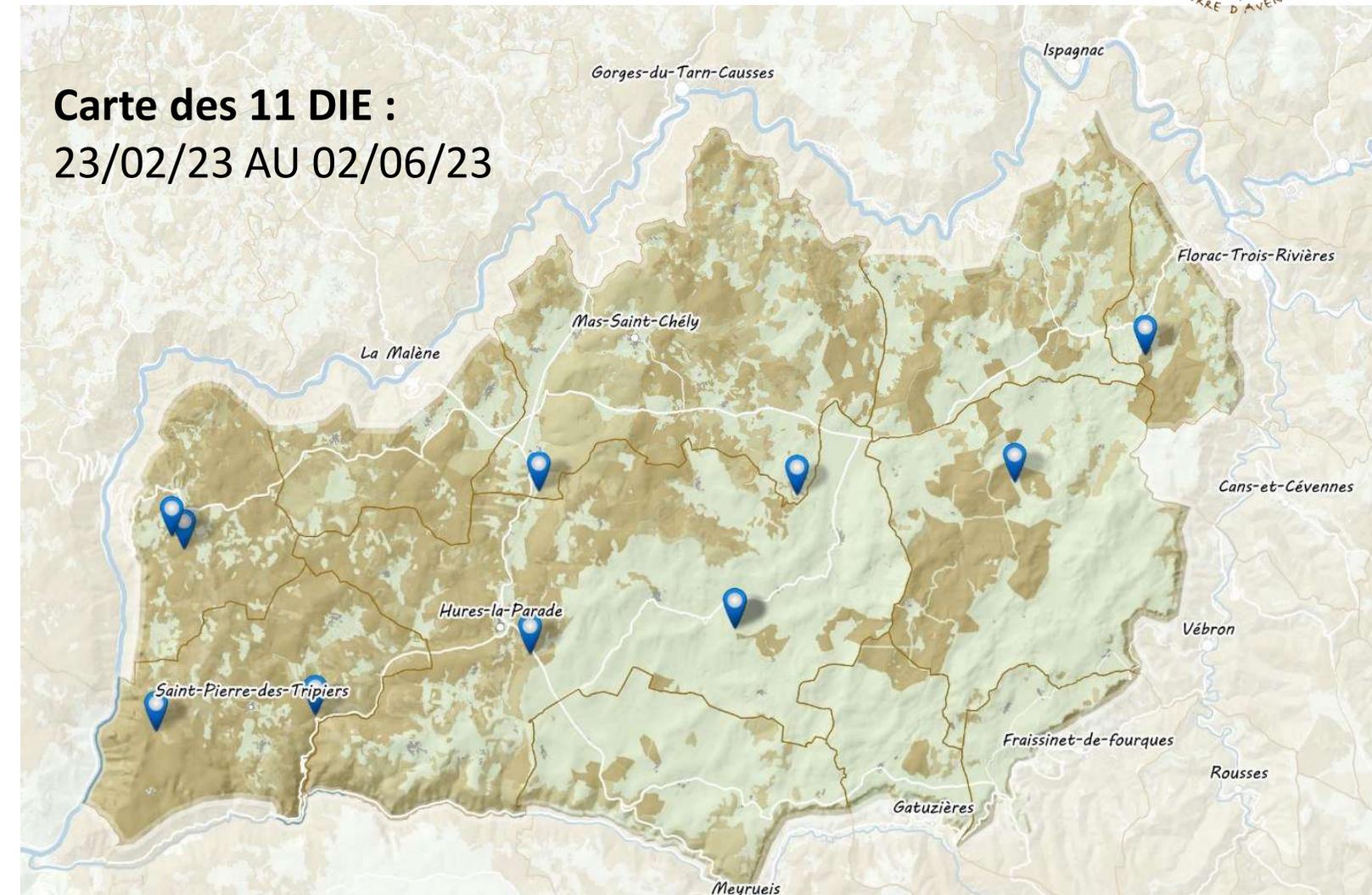
CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

DIE : résultats



Carte des 11 DIE :
23/02/23 AU 02/06/23



CAUSSE MEJEAN

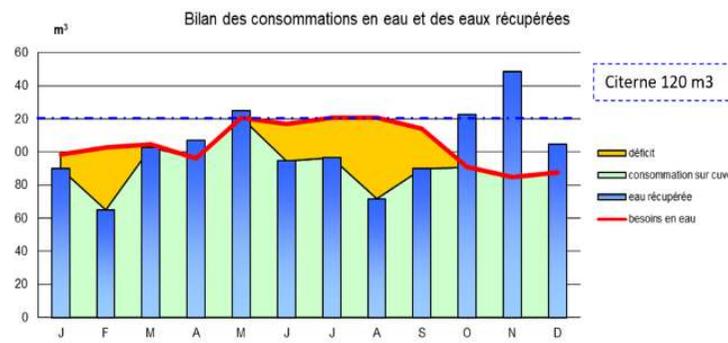
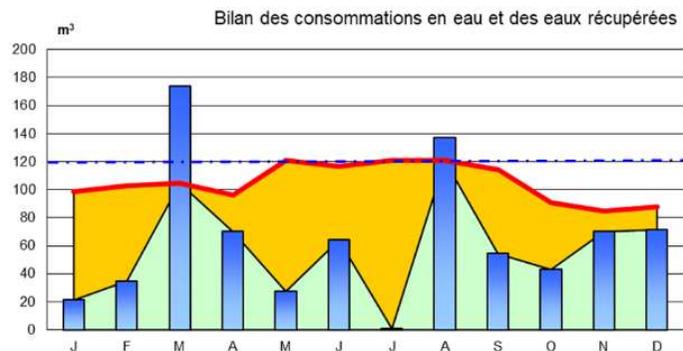
Economie et efficience de la distribution en eau potable

DIE : résultats



Autonomie / AEP

> Année sèche (2022) : 54 % > Année moyenne : 87 %



11 EXPLOITATIONS

Volume stocké estimé
1190 m3

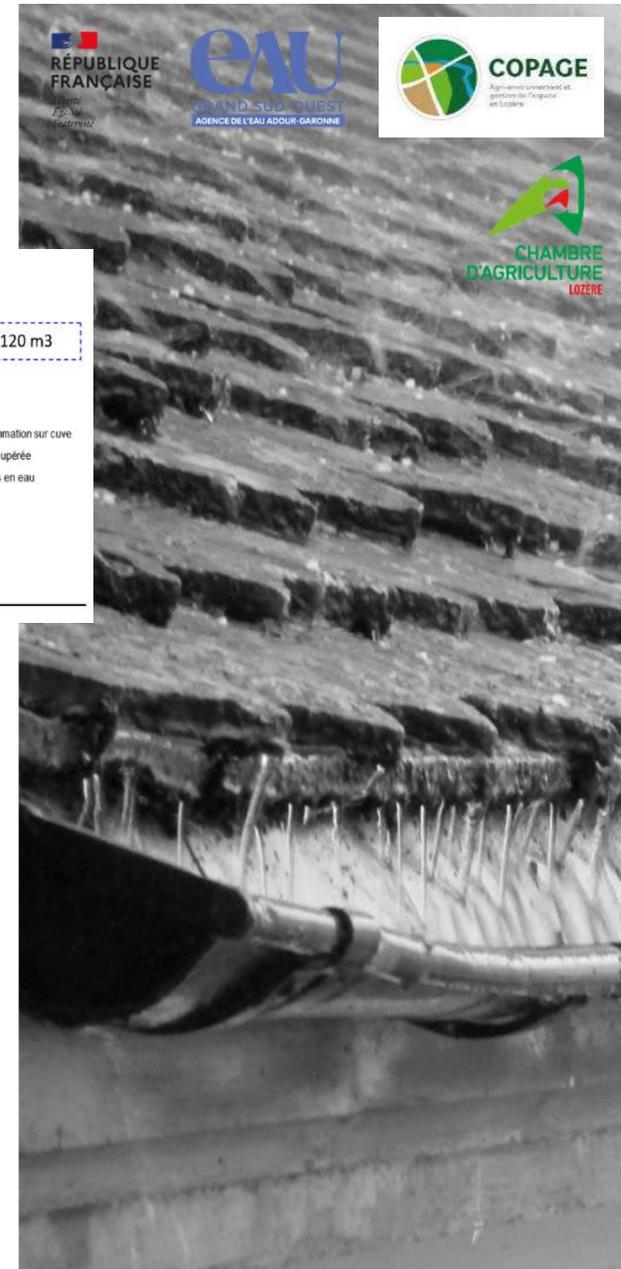
Economie AEP / an : 7 516 m3
11 % de la consommation annuelle

Coût moyen par exploitation

368 125 € HT
441 750€ TTC

Autonomie moyenne
57 % AS et 85 % AM

33 466 €	HT
40 159 €	TTC
8 032 €	TTC (quote-part EA)



CAUSSE MEJEAN

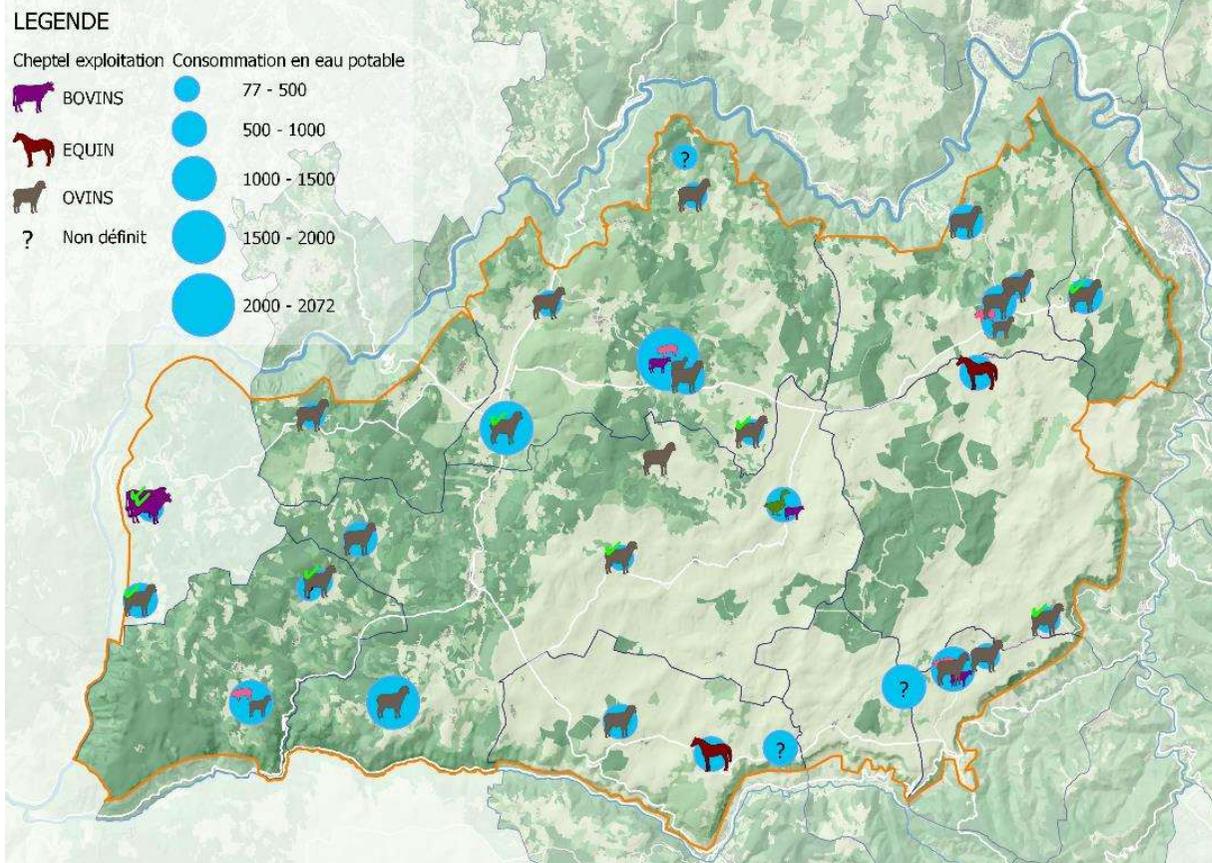
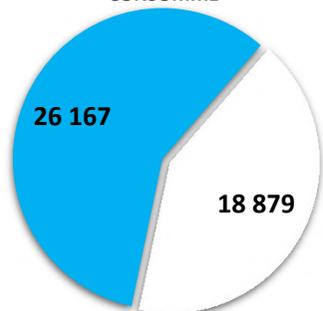
Economie et efficacité de la distribution en eau potable
Projection AAP Economie d'eau en agriculture 2024



Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
Porteur du projet pour une démarche collective
Appel à manifestation

29/09/2023 :
- 36 exploitations
intéressées sur 57

RETOUR ETAT VOLONTARIAT EN LIEN
AVEC LE VOLUME D'EAU POTABLE
CONSOMME



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable
Projection AAP Economie d'eau en agriculture 2024



Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
Porteur du projet pour une démarche collective

Demande de financement / Appel d'offre pour la réalisation des travaux

Travaux

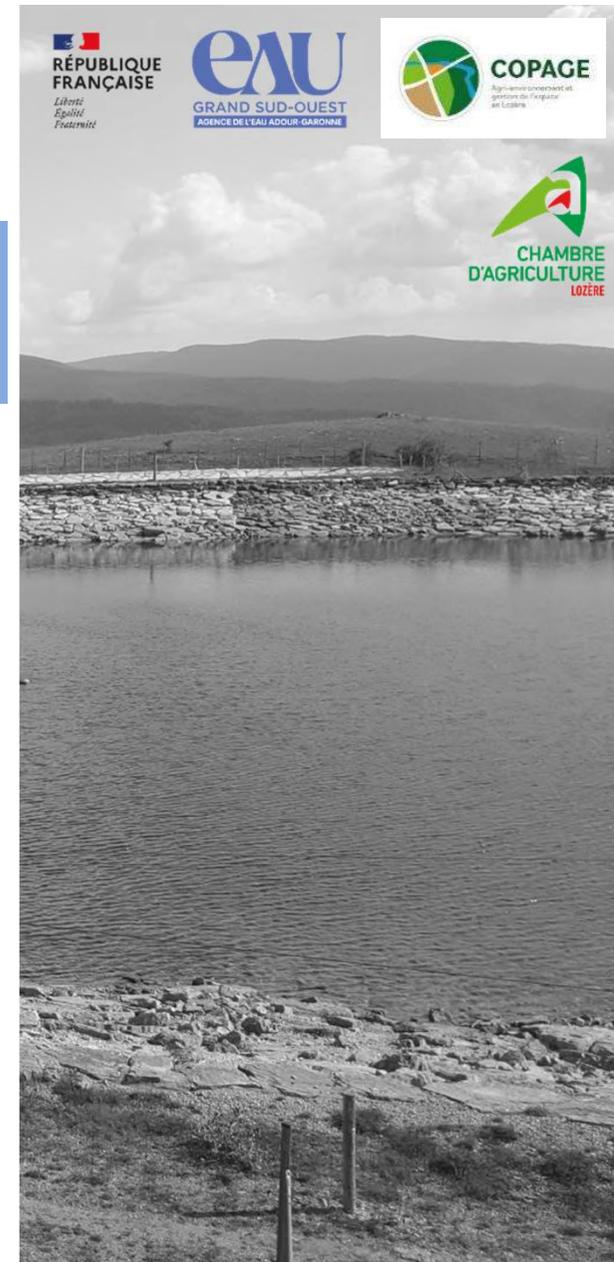
Décision AEAG :
commission des interventions du **1^{er} décembre 2023 :**
- **8 exploitations,**
- Montant estimatif de près de **310 K€ HT,**
- avec un taux de subvention agence de **70 %.**



Décision AEAG :
commission des interventions du **1^{er} décembre 2023 :**
- étude préalable
- Maitrise d'œuvre.

Décision AEAG :
Phase 2 et 3 en 2024
- Travaux, étude et MO sur les autres exploitations.

MO +
étude



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable
Projection AAP Economie d'eau en agriculture 2024



Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Porteur du projet pour une démarche collective

Demande de financement / Appel d'offre pour la réalisation des travaux

Objectif final : Aide financière à hauteur de 70%

Un montant total de travaux dans les exploitations agricoles de l'ordre de **1,5 M€ HT**.

L'accompagnement de l'agence : 1 050 000 €.

La mobilisation des agriculteurs et des élus locaux permet d'envisager des **économies d'eau de 25 000 m³/an** en moyenne, soit près de **30 % de la consommation totale** d'eau potable sur l'UDI du causse Méjean.



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable

Projection AAP Economie d'eau en agriculture 2024



Pérennité de l'action et impact sur le service eau et assainissement :

- De volume facturé  - Recettes  Budget déséquilibré

Manque à gagné estimé à 44 100 € / an

Mais :

- À Comparer avec les dépenses de 2022 pour maintenir le service (environ 57 000 €)
- Le voir à l'échelle communautaire et pas à la simple UDI du Causse Méjean (- 4 % des recettes annuelles en moins)
- Intégré dans le projet global de l'AAP et notamment les secteurs avec absence de compteurs (nouvelles recettes)



CAUSSE MEJEAN

Economie et efficacité de la distribution en eau potable
Projection AAP Economie d'eau en agriculture 2024



Pérennité de l'action et impact sur le service eau et assainissement :

Inquiétude sur l'entretien et l'usage de l'équipement pour éviter un retour sur le réseau AEP en cas de problème :

- **Convention de rétrocession où les obligations d'entretien du dispositif par l'exploitant sont définies**
- **Pour les équipements électromécaniques, proposition d'un accompagnement de la CCGCC (en régie ou par le biais de commande groupée pour l'intervention d'un prestataire)**
- **Possibilité de contrôler l'usage par la mise en place de compteurs communicants en sortie de la cuve**

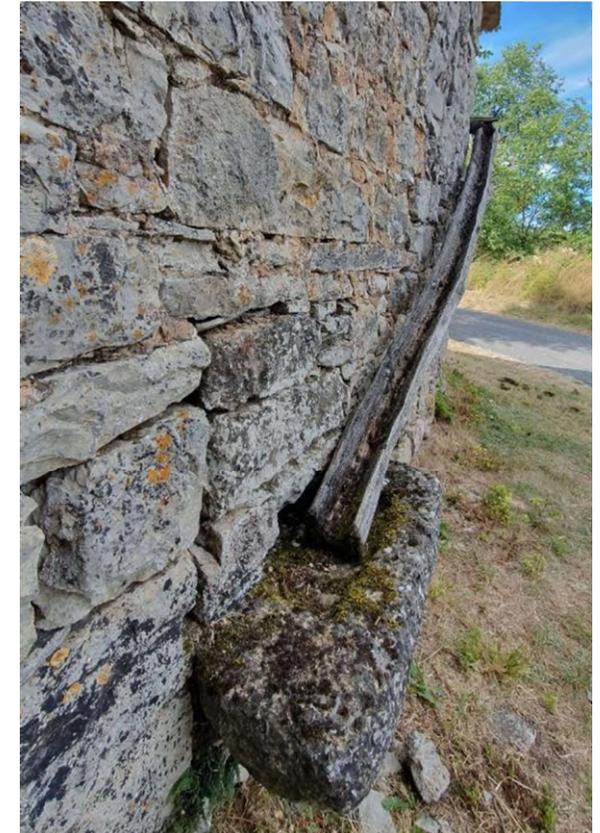


CAUSSE MEJEAN

Economie et efficience de la distribution en eau potable



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET COMITÉ DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

STRATÉGIE COORDONNÉE GESTION DES BAINNADES/ACTIVITÉS DE LOISIRS

APPUI AUX GESTIONNAIRES

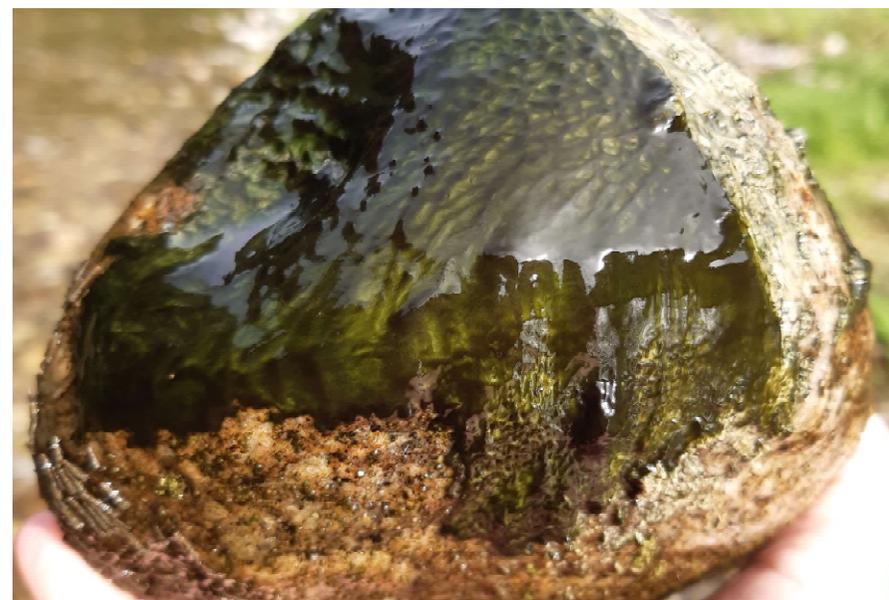
-

SUIVI ET GESTION DU RISQUE LIÉ
AUX CYANOBACTÉRIES BENTHIQUES

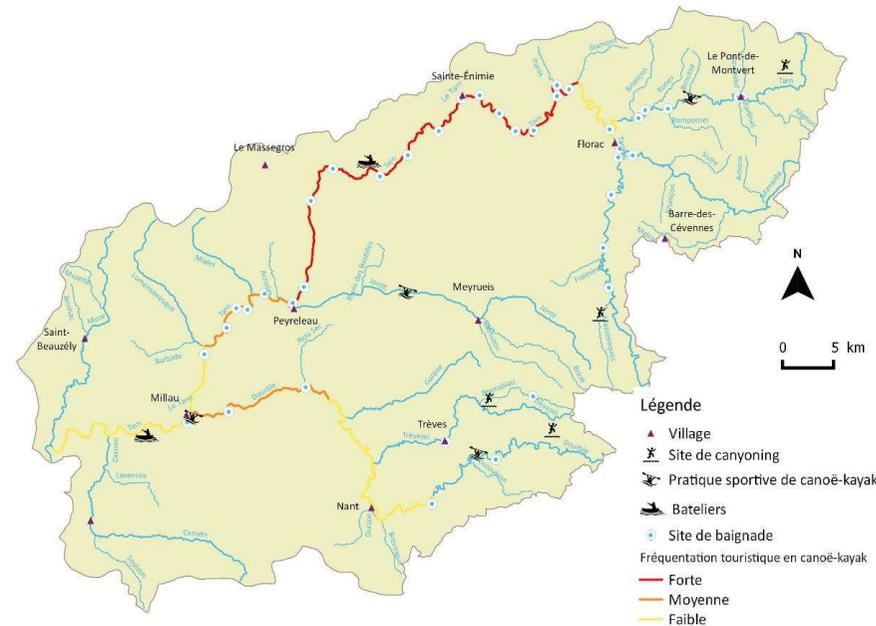
-

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Jeudi 30 novembre 2023 à Meyrueis

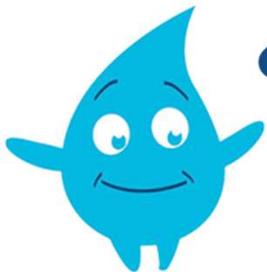


Nombreuses activités sportives et de loisirs liées à l'eau en interaction avec les milieux aquatiques



ZOOM SUR L'ACTIVITÉ BAIGNADE

- 42 sites de baignade déclarés par les communes (avec profil et contrôle sanitaire)
- dont 3 baignades aménagées et surveillées
- soit 24 gestionnaires (23 communes, 1 privé)

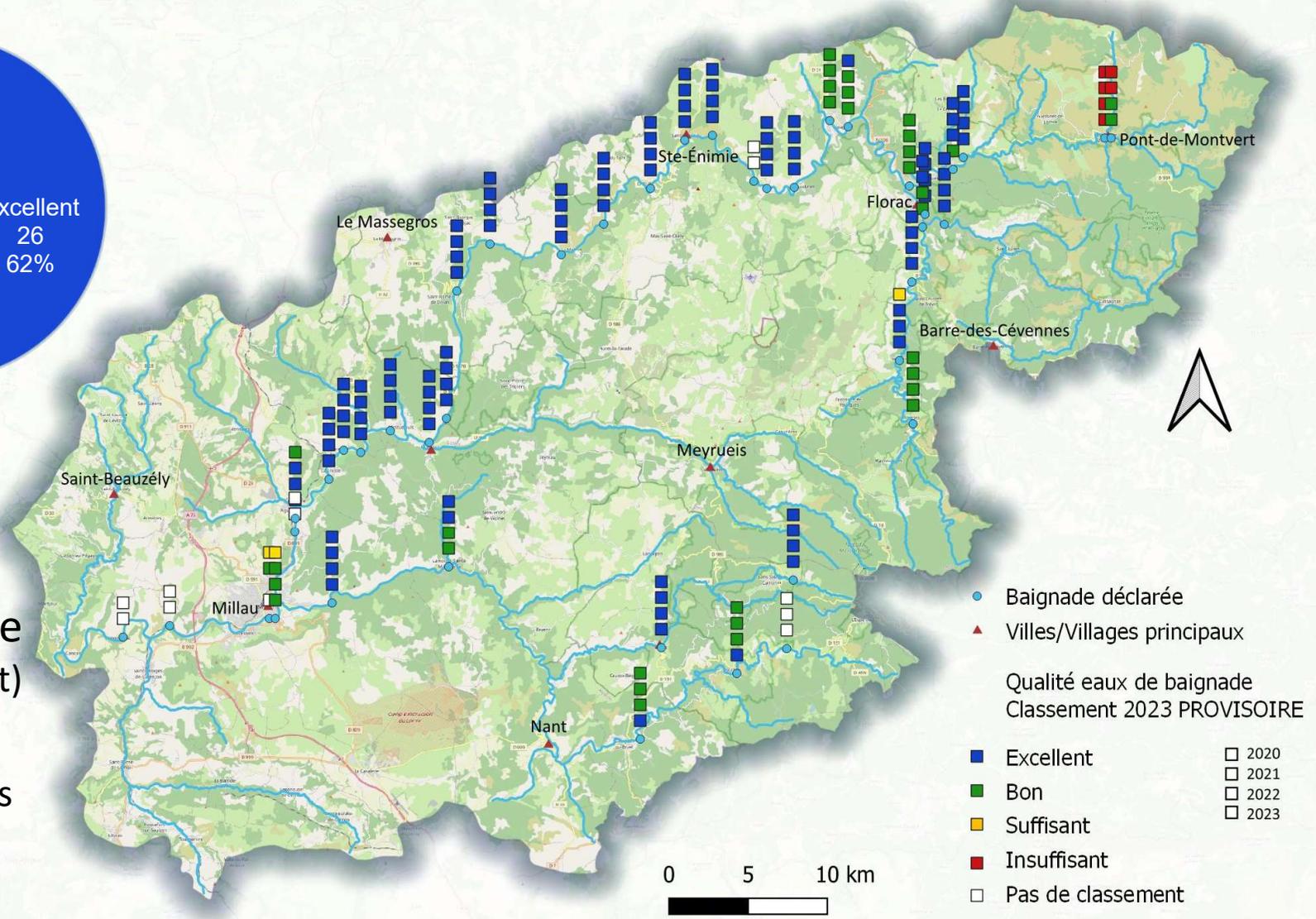
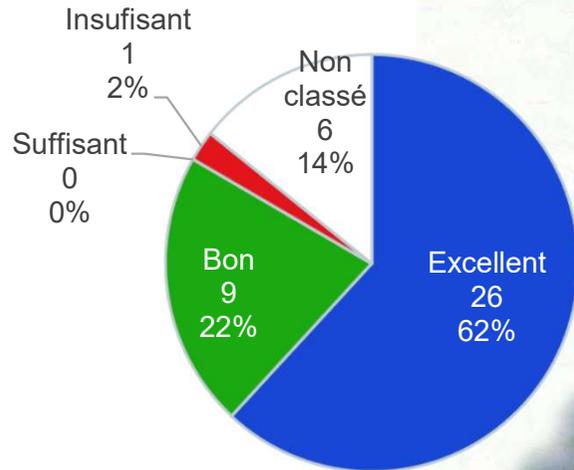


Délibération du 28 janvier 2021 : positionnement et stratégie d'accompagnement du Syndicat Tarn-amont

1. Appui aux gestionnaires



Localisation des baignades et classement de la qualité de l'eau de baignade



- Contrôle sanitaire (1er juillet au 31 août)
 - > Bactériologie (E. Coli et entérocoques intestinaux)

Classement de la qualité des eaux de baignade 2020-2023
(DONNÉES PROVISOIRES pour 2023)

Conventionnement avec les gestionnaires des baignades

– Conventionnement gestionnaires-Syndicat 2021-2024 (23 communes, 1 privé)

- Actualisation des profils de vulnérabilité des baignades
- Mise à jour annuelle des fiches de synthèse des profils
- Appui à la gestion préventive et en cas de pollution
- Protocole de gestion et de suivi des cyanobactéries benthiques
- Actions ponctuelles (signalétique, profils...)

Syndicat mixte du bassin versant **Tarn-amont**

Fiche de synthèse du profil de baignade de la plage de « Plage noire »
Commune de Mostuéjols
Version : 29 juin 2021

Caractéristiques de la baignade

Nom : Plage noire
Cours d'eau : Le Tarn
Commune : Mostuéjols
Département : Aveyron
Responsable de la baignade : Mairie de Mostuéjols
Référent baignade : Véronique Chillon / Marine Pierre
Saison balnéaire : du 01 juillet au 31 août

Baignade non surveillée

Nature du fond et de la plage : sable, rochers
Fréquentation moyenne journalière : entre 10 et 50 personnes
Contact en cas de problème : Mairie de Mostuéjols au 05 65 62 60 43

Schéma de la zone de baignade

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2017	2018	2019	2020
Classement	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★
	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Épisode de pollution au cours des dernières années

Les résultats des analyses de la qualité de l'eau de baignade sont majoritairement bons (deux prélèvements de qualité moyenne entre 2017 et 2020).

Carte de la zone d'étude

Inventaire des sources de pollution principales et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions		
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis/seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion	Plan d'actions
Restaurant Mas de Lafont	Par temps de pluie	1 500 m	En cas d'orage, vérifier : - la couleur de l'eau ; - la transparence de l'eau (< 1 m) ; - la pluviométrie (> 25 mm/j)	Dans le cas où les seuils d'alerte sont dépassés, le référent de baignade doit prévenir le syndicat mixte afin qu'il prévienne les communes situées en aval.	En cas de risque de dégradation de la qualité de l'eau : - prise d'un arrêté d'interdiction temporaire de baignade par le maire et information transmise à l'Agence régionale de santé ; - affichage de l'arrêté d'interdiction et d'un panneau « Baignade interdite » sur le site de baignade	Diminuer les risques de pollutions physico-chimiques et bactériologiques en adaptant les capacités de stockage et en systématisant le traitement des effluents peu chargés des exploitations agricoles
Résurgence du Mas de Lafont (apport pollution cause de Sauveterre)	Par temps de pluie	1 600 m				Équiper les ouvrages d'assainissement de dispositifs d'alarme
Hameau de « la Sablière »	Par temps de pluie	2 200 m				Diminuer les risques de pollutions physico-chimiques et bactériologiques en adaptant les capacités de stockage et en systématisant le traitement des effluents peu chargés des exploitations agricoles
Poste de relevage STEP des Vignes	Par temps de pluie ou en cas d'incident	7 200 m				
Résurgence du Rouveyrol (apport pollution cause de Sauveterre)	Par temps de pluie	8 200 m				

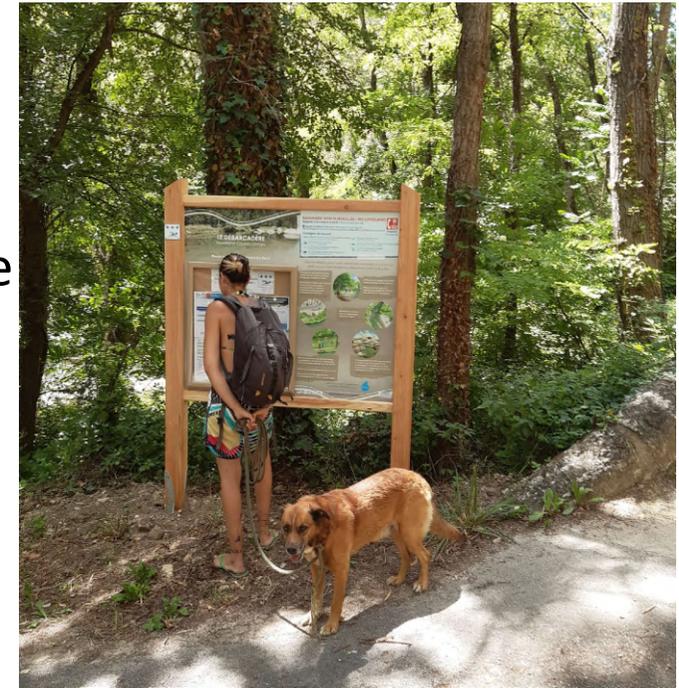
L'indicateur de suivi pour le risque lié à la prolifération des cyanobactéries est la présence de floes à la surface de l'eau.
Dans ce cas, la commune doit en informer l'Agence régionale de santé pour mettre en place les mesures de gestion nécessaires.

Exemple fiche de synthèse obligatoire sur les sites de baignades

Action d'harmonisation de l'affichage sur les sites de baignade du Tarn-amont

Objectif de l'action

- Répondre à une obligation réglementaire d'affichage : assurer l'information des pratiquants de la baignade
- Améliorer la gestion quotidienne des sites de baignade par les communes (espace dédié, protégé des intempéries, etc.)
- Apporter des informations pédagogiques et sensibiliser aux milieux naturels notamment milieux aquatiques



Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont dans le cadre de la convention avec les gestionnaires des baignades

Montant de l'opération : 62 217 € HT (conception, fabrication et pose)

Aides financières : AEAG (50%), Département de la Lozère (30% des panneaux en Lozère), Département du Gard (20% panneaux dans le Gard)

Autofinancement : pris en charge à part égale entre Syndicat – gestionnaires des baignades

Action d'harmonisation de l'affichage sur les sites de baignade du Tarn-amont



État des lieux de l'affichage des baignades en 2021
> Hétérogène et lacunaire



Harmonisation de l'affichage en 2022
24 panneaux en Lozère
15 panneaux en Aveyron
4 panneaux dans le Gard

Nombreux partenaires mobilisés : Agence de l'eau, départements de la Lozère et du Gard, services de l'ARS, l'UDAP (12, 30 et 48), DREAL Occitanie, Parcs national des Cévennes, PNR des Grands Causses, Opération Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte (CC GCC)

Action d'harmonisation de l'affichage sur les sites de baignade du Tarn-amont

Classement de la baignade à l'issue de la saison précédente

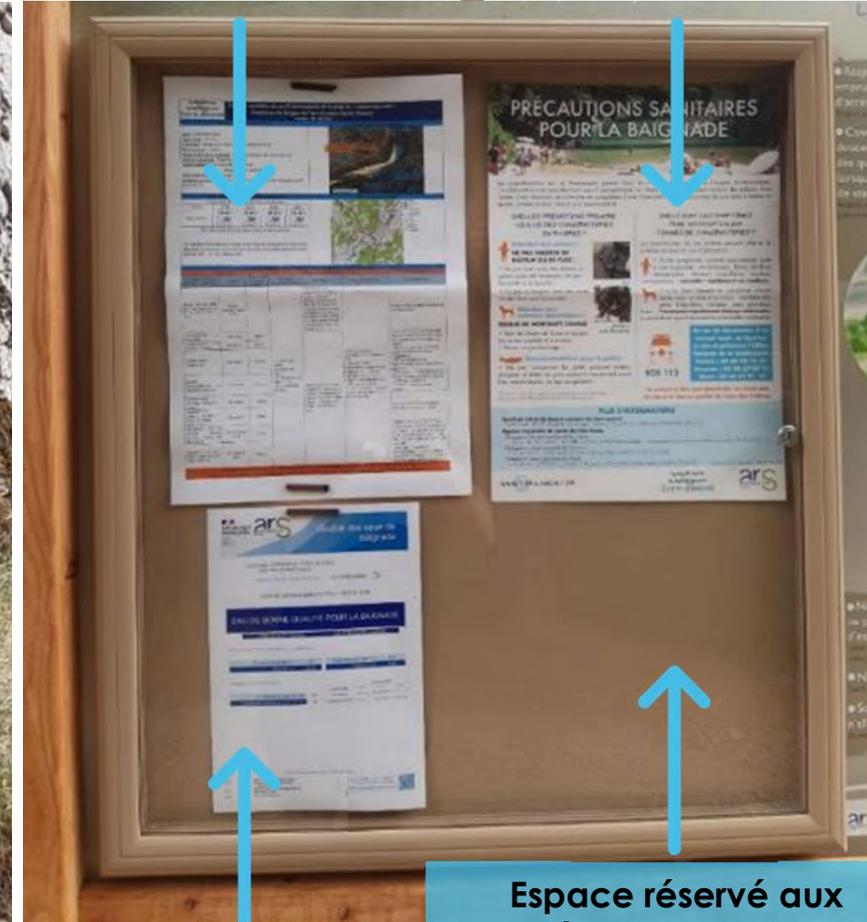
Nom de la baignade



Vitrine réservée à l'affichage obligatoire

Fiche de synthèse du profil de baignade

Affiche « cyanobactéries »



Résultats du contrôle sanitaire ARS

Espace réservé aux arrêtés d'interdiction de baignade et signalétique « Baignade interdite »

Action d'harmonisation de l'affichage sur les sites de baignade du Tarn-amont

- Consignes de sécurité
- Sensibilisation sur les bons comportements

BAIGNADE SURVEILLÉE / LIFEGUARD

BAIGNADE INTERDITE Prohibited swimming
BAIGNADE SURVEILLÉE AVEC DANGER LIMITE OU MARQUE Lifeguarded swimming with limited or specific danger
BAIGNADE SURVEILLÉE SANS DANGER APPARENT Lifeguarded swimming without visible danger
ZONE DE BAIGNADE SURVEILLÉE PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE DU POSTE DE SURVEILLANCE Lifeguarded swimming area during the opening hours of the safety office

18 OU 112
Urgences
Emergencies

Consignes de sécurité

Attention à la force du courant et aux variations de profondeur
Be careful to the strength and depth variations

Entrer progressivement dans l'eau
Enter into the water gradually

Ne jamais laisser les enfants sans surveillance
Never leave children unattended

Ne jamais se baigner pendant et après de fortes pluies
Never swim after and during heavy rain

Se protéger des effets du soleil
Protect yourself from the sun

Le port des chaussures pour se baigner est fortement conseillé
Wearing shoes to swim is recommended

Prendre une douche après la baignade
Have a shower after swimming

BAIGNADE NON SURVEILLÉE / NO LIFEGUARD

Baignade à vos risques et périls / Swim at your own risk

18 OU 112
Urgences
Emergencies

Consignes de sécurité

Baignades surveillées du Tarn-amont / Swimming areas with lifeguard :
Pont de l'horloge (Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère), Gour de Bade (Milau) et La Roque (Saint-Jean-du-Bruel)

Attention à la force du courant et aux variations de profondeur
Be careful to the strength and depth variations

Entrer progressivement dans l'eau
Enter into the water gradually

Ne jamais laisser les enfants sans surveillance
Never leave children unattended

Ne jamais se baigner pendant et après de fortes pluies
Never swim after and during heavy rain

Se protéger des effets du soleil
Protect yourself from the sun

Le port des chaussures pour se baigner est fortement conseillé
Wearing shoes to swim is recommended

Prendre une douche après la baignade
Have a shower after swimming

LES RIVIÈRES SONT DES ESPACES NATURELS VIVANTS QUE NOUS PARTAGEONS, PRENONS SOIN D'ELLES

● Respectons les propriétés privées, empruntons les sentiers et chemins d'accès pour accéder à la rivière
Respect private property, follow the paths to access the river

● Covoiturons, utilisons les circulations douces (vélo, marche à pied...) dès que possible et respectons lorsqu'elles existent, les zones de stationnement officielles
Respect shared parking places, choose eco-driving and green modes of transportation (bicycles and cycling)

● Observons le paysage et ses hôtes, c'est la nature qui crée le spectacle
Observe the landscape, enjoy the show!

● Respectons les berges et la végétation qui protège de l'érosion, elles abritent une vie abondante
Respect the banks and the plants, they protect from erosion and are home of strong wildlife

● Pratiquons nos loisirs dans le respect mutuel des autres usagers
Share a mutual respect with other people during your leisure time

● Ne laissons aucune trace de notre passage, ne prélevons pas de plantes, ne déplaçons pas d'espèces animales, repartons avec nos déchets
Leave no trace of your visit, don't collect plants, don't move animal species, collect your waste

● Ne campons pas sauvagement en espace naturel
Don't practice wild camping in the natural areas

● Soyons conscient du risque incendie, n'allumons pas de feu, ne jetons pas nos mégots
Be aware of the fire danger, don't light a fire, don't throw cigarette butts

● Ne construisons pas de barrages de pierres et de galets dans le lit du cours d'eau, ils provoquent le réchauffement de l'eau et peuvent être néfastes pour les poissons et les larves d'insectes
Don't build dams with stones and pebbles in the river bed, it warms the water and can be harmful for fish and the insect larvae

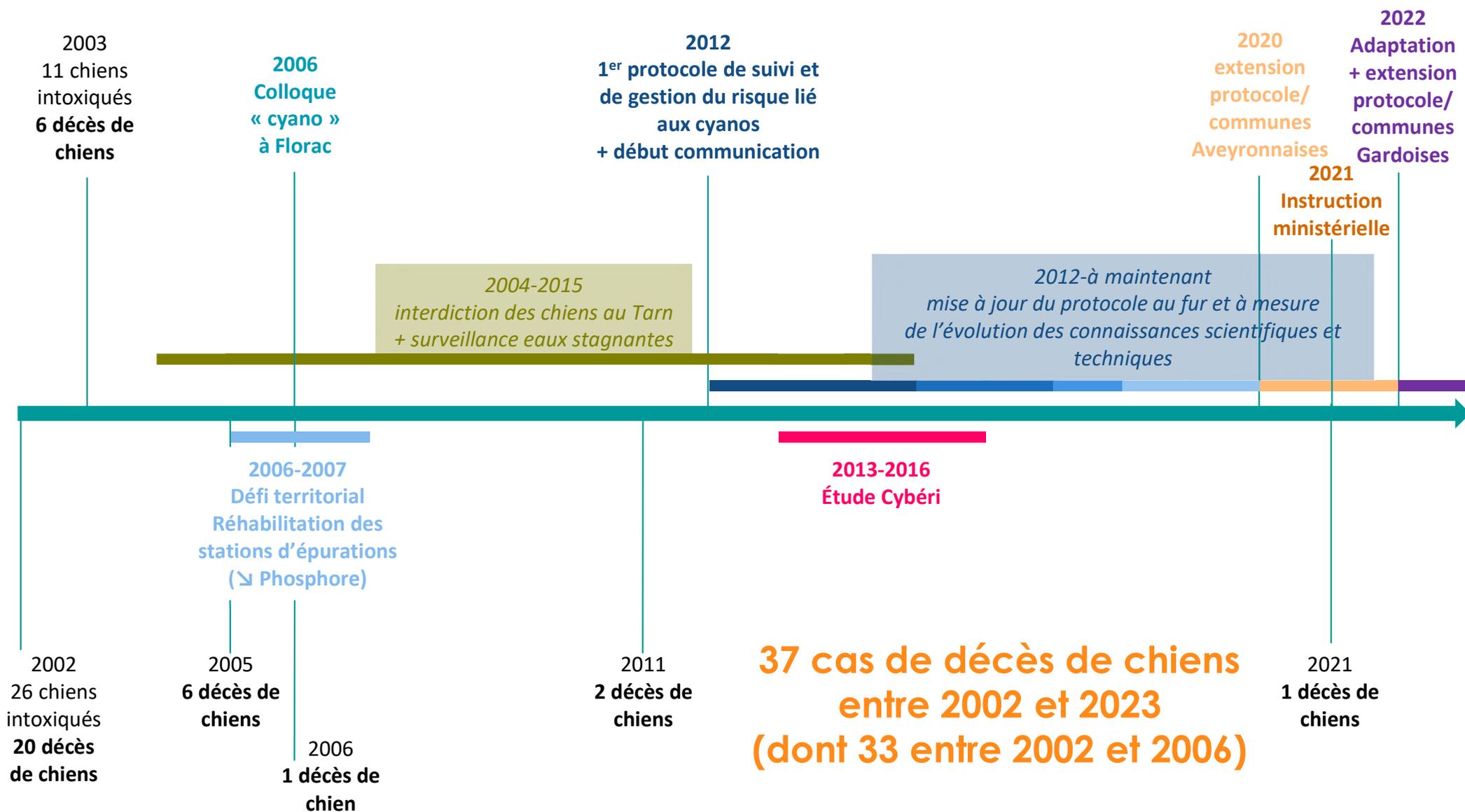
BIENVILLANCE ET DISCRÉTION
SONT NOS MAÎTRES MOTS

La qualité de l'eau est contrôlée par l'Agence régionale de santé
<https://baignades.sante.gouv.fr>

2. Suivi et gestion du risque lié aux cyanobactéries benthiques



Historique de la problématique liée aux cyanobactéries benthiques sur le Tarn-amont



Protocole de suivi et de gestion du risque lié aux cyanobactéries benthiques

- Rappel : **cyanobactéries BENTHIQUES** (bactéries capables de photosynthèse, fixées aux galets dans les zones de courant de faible profondeur)
- Protocole de suivi des cyanobactéries benthiques sous l'égide des Agences Régionales de Santé et des sous-préfectures de Florac (48) Millau (12) et Le Vigan (30)

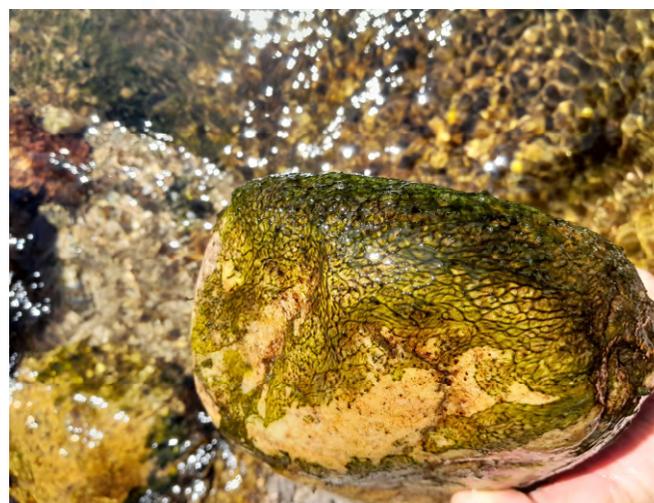
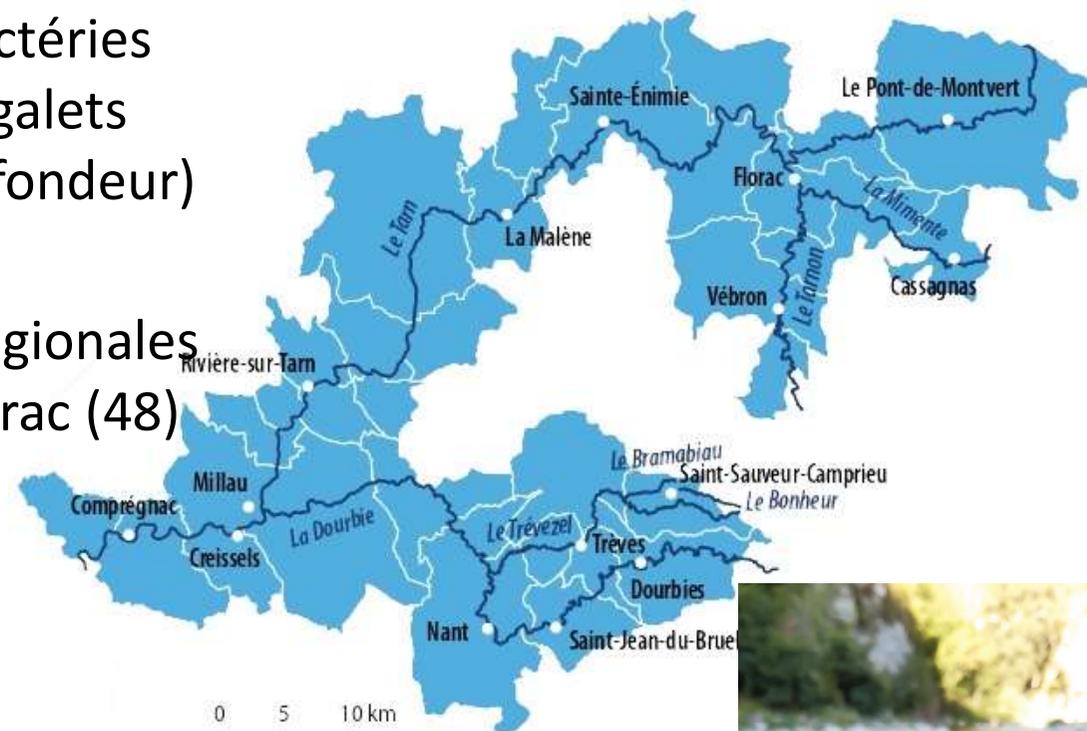


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

Tarn-amont

Commission locale de l'eau et comité de rivière du Tarn-amont
30 novembre 2023 à Meyrueis

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

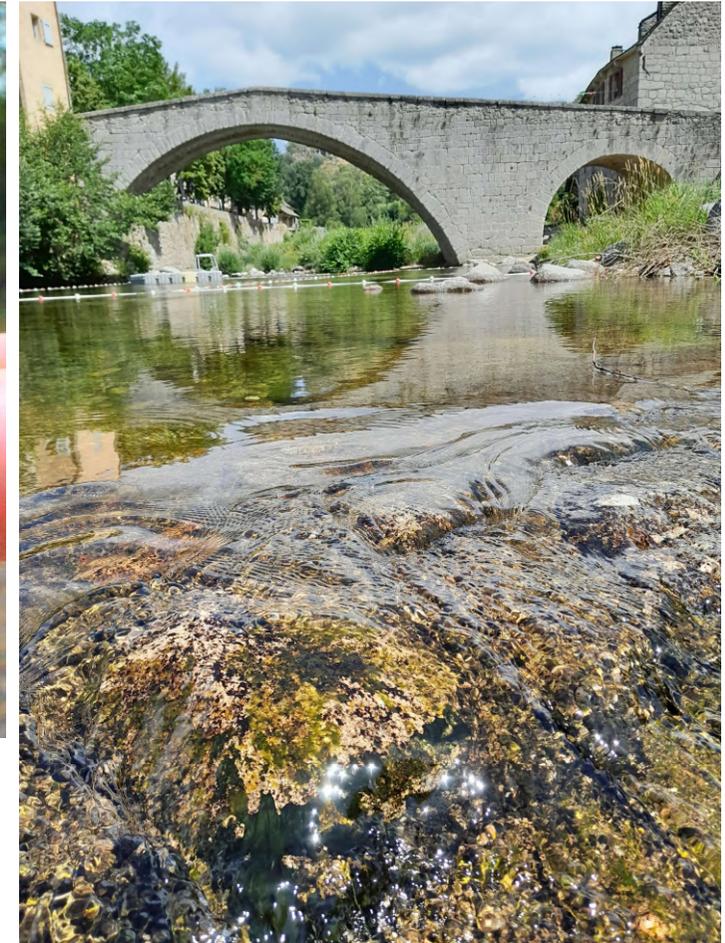
Protocole de suivi et de gestion du risque lié aux cyanobactéries benthiques

Protocole basé sur l'observation des biofilms et des floccs de cyanobactéries benthiques

Le syndicat réalise des observations sur le terrain

↓
Les ARS décident des phases opérationnelles

↓
Déclenchement d'actions graduées relayées par les communes concernées



- Phase 1 : surveillance (pas ou peu de biofilms noirs)
- Phase 2 : vigilance (biofilms plus développés ou floccs)
- Phase 3 : vigilance renforcée (nombreux floccs ou décès canin)
- Phase 4 : alerte (plusieurs intoxication canine ou cas humain)

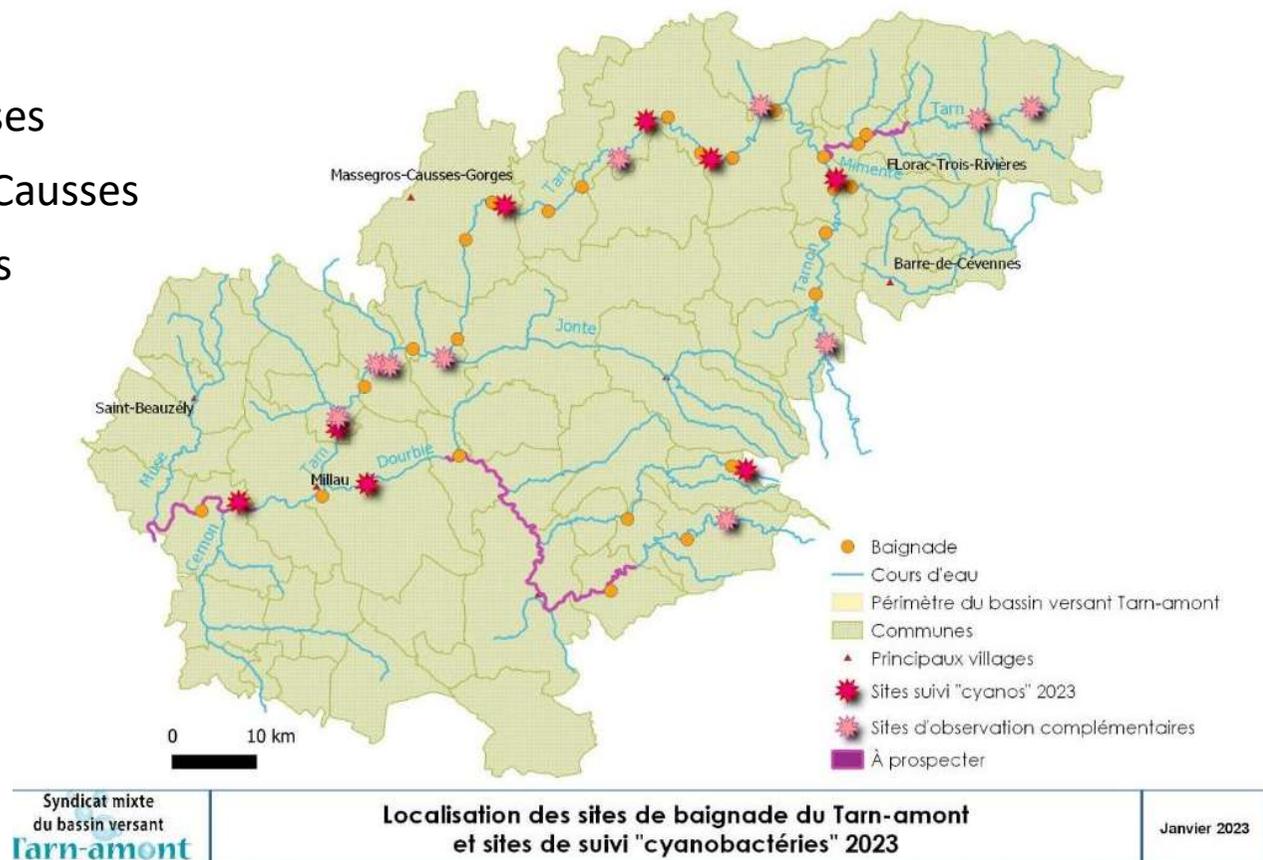
Protocole de suivi et de gestion du risque lié aux cyanobactéries benthiques

8 sites suivi en 2023 dans le cadre du protocole (2 jours/semaine d'1 ETP, 1^{er} juillet-31 aout)

- Plan d'eau, Florac-Trois-Rivières
- Camping Del Ron, Gorges-du-Tarn-Causse
- Pont de Sainte-Énimie, Gorges-du-Tarn-Causse
- La Blaquière, Massegros-Causse-Gorges
- Aire de la Caze, Paulhe
- Peyre, Comprégnac
- Baraque neuve (amont lac du Devois) à Saint-Sauveur-Camprieu
- Massebiau, Millau

Hors protocole :

- + sites d'observations ponctuelles
- + investigation sur nouveaux secteurs



Accompagnement systématiquement du syndicat pour les prélèvements

Communication et sensibilisation sur les risques liés aux cyanobactéries benthiques

Les toxines* produites sont des **anatoxines** (neurotoxines).
Les plus fortes concentrations sont observées en fin d'été.



Risque d'intoxication par INGESTION des BIOFILMS



Attention aux enfants et aux animaux domestiques !

Forte variabilité dans l'espace et dans le temps pour la production de toxines

Impossibilité pour l'instant de prédire le risque toxique...



Information et sensibilisation sur les précautions pour la baignade sont les seuls outils

**Les toxines sont produites à l'intérieur de la cellule de cyanobactérie. Elles y restent jusqu'à ce que la cellule éclate/meurt. Au moment de leur relargage, les toxines retrouvent en concentration très faible dans l'eau (dilution).*

Communication et sensibilisation sur les risques liés aux cyanobactéries benthiques

- **Courriers d'informations par les Sous-préfectures**
 - Élus locaux avec copie au SDIS
 - Transmission également des informations aux gendarmes
- **Courriers d'informations des ARS et DDETSPP**
 - Médecins et pharmaciens
 - Vétérinaires
- **Kit communication** par le Syndicat (diffusion en juin) : 1 627 plaquettes et 220 affiches
- **Formations** auprès de 34 participants en 2023 : professionnels du tourisme avec une session présentielle (3 sessions en juin) et professionnels de santé avec webinaire 1h (début juillet)
- **Carte interactive** destinée au grand public mise en ligne sur le site internet du Tarn-amont (1^{er} juillet au 31 août)

Communication et sensibilisation sur les risques liés aux cyanobactéries benthiques

- Mise en place d'une carte interactive du suivi et de la gestion des risques liés aux cyanobactéries benthiques sur le Tarn-amont



<https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>



3. Ambassadeurs des cours d'eau



Mission de sensibilisation des ambassadeurs des cours d'eau du Tarn-amont

Mission mise en œuvre depuis 2022 :

OBJECTIFS : Mener une sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs, ...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre le Pont-de-Montvert et Millau), sur la Dourbie et affluents

– **3 thématiques phares**

- conciliation des usages de loisirs liés à l'eau
- respect des milieux aquatiques
- prise en compte du risque inondations

– **Contenu de la mission**

- Mettre en place et animer un programme d'animations dans les campings et organiser la présence sur les sites de baignades
- Sensibiliser aux pratiques citoyennes vis-à-vis de la sur-fréquentation, de la biodiversité aquatique et terrestre, et aux bons gestes en cas d'inondation
- Participer à l'information et la sensibilisation sur le fonctionnement des cours d'eau, le risque lié aux cyanobactéries benthiques, les risques inondations par des crues « éclair » (pluies méditerranéennes)

Mission de sensibilisation des ambassadeurs des cours d'eau du Tarn-amont



Quelques chiffres de la saison 2023 :

- 12 campings partenaires, soit environ 150 enfants, parents et adolescents qui ont participé aux animations pédagogiques dans les campings pour apprendre en s'amusant
- Plus de 2 900 adultes et 800 enfants sensibilisés sur les sites de baignades (en moyenne environ 120 personnes/jour)
- Plus de 170 chiens comptés sur les sites de baignade, et leurs propriétaires sensibilisés aux risques en lien avec la prolifération de cyanobactéries benthiques
- 3 podcasts de l'été : la série « ça coule de source ! », réalisée en partenariat avec Radio Larzac, également diffusée sur Radio Bartas, est à écouter sur <https://www.tarn-amont.fr/bons-gestes/>

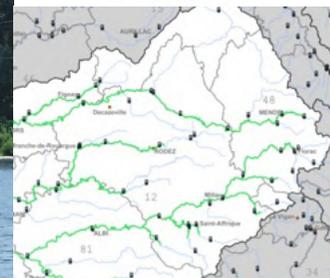
Stratégie coordonnée gestion des baignades, activités de loisirs : Perspectives 2024

- ✓ Accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades pour la réalisation des profils de baignades (sites identifiés : 1 site - Millau) et des communes ayant des problématiques (révision des profils Pont-de-Montvert) ;
- ✓ Poursuite de la prévention liée aux cyanobactéries benthiques :
- ✓ Déclinaison des documents de communication sur les cyanobactéries en langues étrangères notamment en anglais
- ✓ Réflexion sur la mise en place d'un réseau d'observateurs volontaires pour une veille complémentaire de la présence des cyanobactéries benthiques à l'échelle du bassin versant : préparation, recherche de volontaires pour l'observation des biofilms à cyanobactéries et formation de ceux-ci,
- ✓ Poursuite de la mission « ambassadeurs des cours d'eau »;
- ✓ Proposition de renforcement temporaire de la mission de sensibilisation eau,
- ✓ Poursuite de la mission de dialogue territorial/médiation

Mission dialogue territorial/médiation autour des activités sportives et de loisirs liées à l'eau

39

Présentation de la synthèse 2023



Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et des communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont



PROJET

«MÉDIATION/ DIALOGUE TERRITORIAL VERS UN SCHÉMA DE CONCILIATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU SUR LE BASSIN DU TARN - AMONT »

KIPIK CONSEILS



SYNTHÈSE RÉUNION CLE

DATE

30 NOVEMBRE 2023

MAITRE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT

Cartographie du bassin versant



Equipe mobilisée



Marie Julie FILIPPINI

**MARKETING TOURISTIQUE -
INNOVATION - SLOWTOURISME -
SPORT DE NATURE**

**Stratégie marketing
appliquée aux
Activités de Pleine
Nature**

**Expertise des
problématiques
activités de Pleine
Nature et
Biodiversité**

**Capacité d'écoute
et animation des
acteurs publics et
privés**



Samuel HOUEMON

**MAITRISE DES ACTEURS DES
TERRITOIRES - PILOTAGE DE MISSION -
EXPERTISE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES**

Agence KIPIK Conseils



Le Tarn (48-12-81)

Le gave de Pau (65 - 64)



Source : Cauterace

Les gorges de l'Ardèche (07)



Le Gardon (30)



L'ORB et les canyons du Caroux(34)



Enjeux de la mission

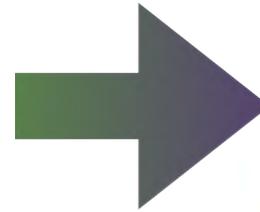
1. **Apporter une « photographie » de ce qui se passe** et des dynamiques sur les différents secteurs du bassin du Tarn Amont.
2. **Apprécier les impacts et solutions concernant la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau** sur le bassin du Tarn amont.
3. **Apprécier les volontés, les intentions des acteurs à améliorer leurs pratiques** pour la préservation de la ressource eau du Tarn amont.
4. **Initier, avec les acteurs, des propositions d'actions ou d'expérimentations.**



Méthode

150

acteurs Pleine Nature sur le
bassin versant



35

acteurs
interviewés

TERRAIN

Observation, rencontres , test, comptage...

PARTAGE

Elus - Acteurs St Enimie - Acteurs Aguessac

PREALABLE

- ▶ **La préservation, en quantité et qualité, de la ressource Eau est indispensable à la poursuite des activités de loisirs et touristiques liées à la Pleine Nature.**
- ▶ Les acteurs des activités de la pleine nature **ne s'identifient pas comme les acteurs "impactants" à prioriser**



La Jonte - aval de Meyrueis

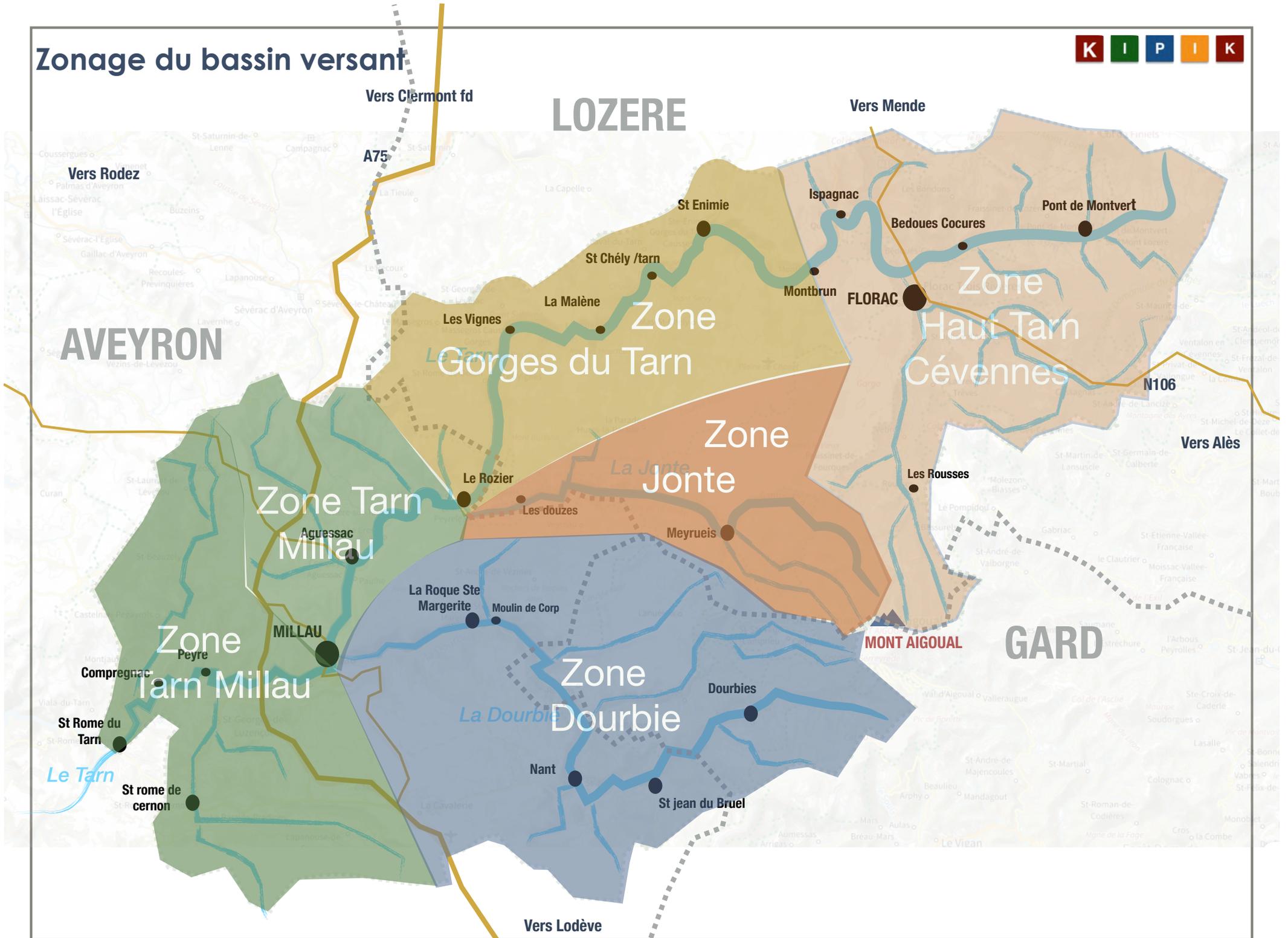
Etat des lieux des pratiques



Cartographie du bassin versant



Zonage du bassin versant



LES PRATIQUES

► On compte 5 pratiques :

1. Le canoë kayak sportif
2. Le canoë kayak de loisirs
3. La randonnée aquatique avec ou sans corde
4. La pêche de loisir
5. La baignade



Source : bureau des moniteurs des gorges du Tarn

1. Le canoë kayak sportif

LOZERE

Vers Mende

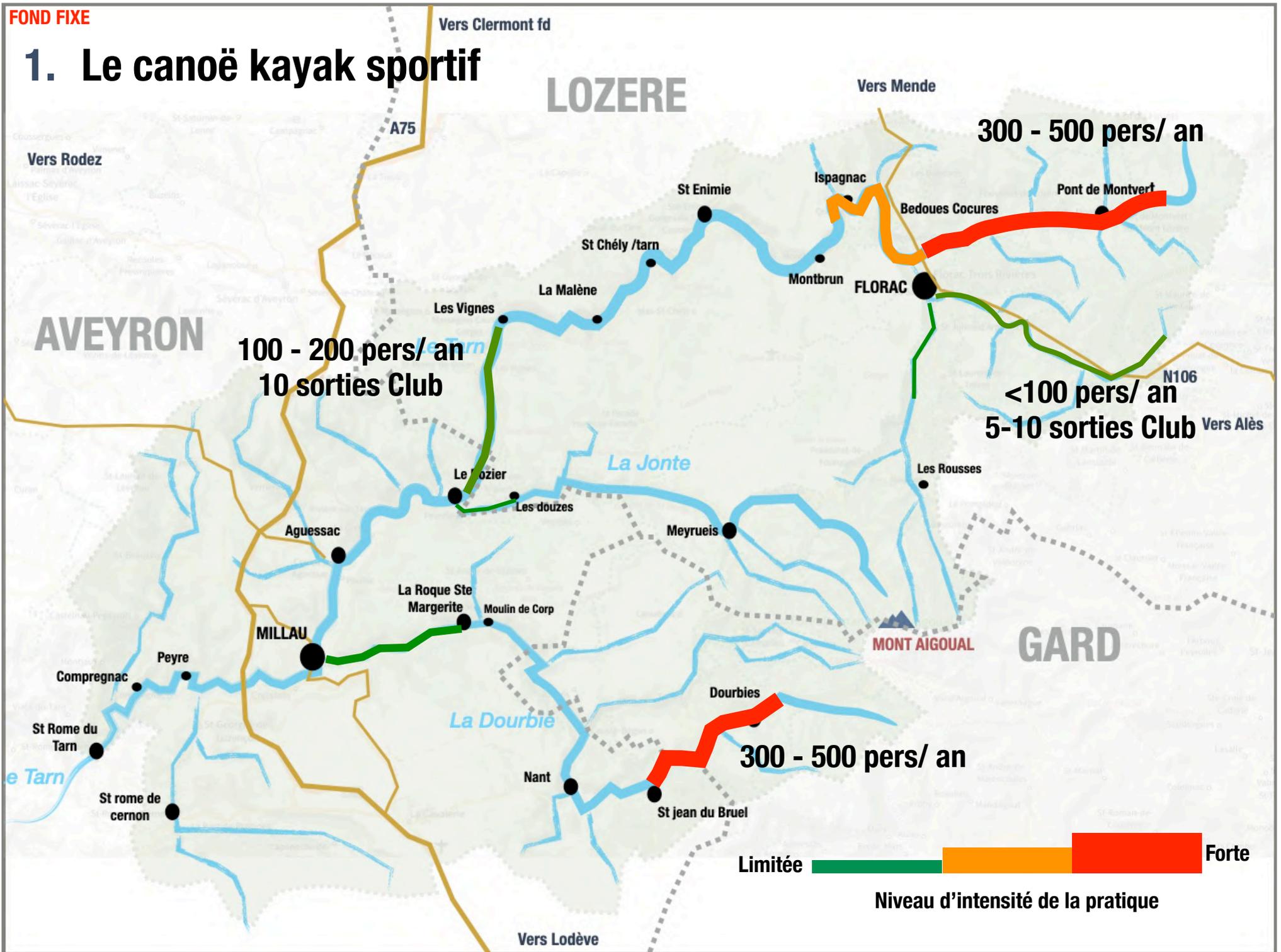
300 - 500 pers/ an

Vers Rodez

AVEYRON

100 - 200 pers/ an
10 sorties Club

<100 pers/ an
5-10 sorties Club



Limitée Forte

Niveau d'intensité de la pratique

LES PRATIQUES : le Canoë Kayak Loisirs

Pratiquant en autonomie

Location de Canoë

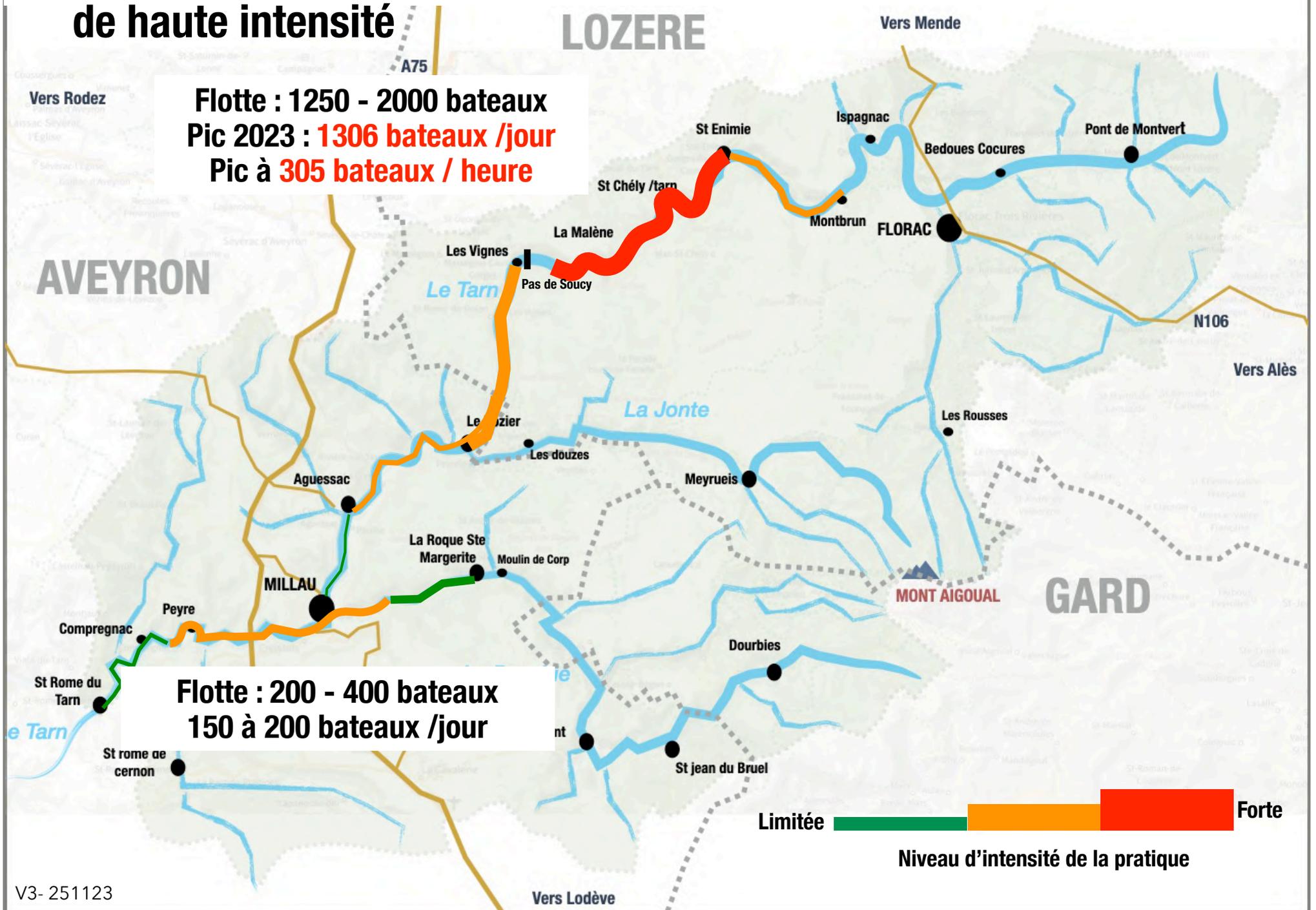


2. Le canoë kayak loisirs PRATIQUANT EN AUTONOMIE

LOZERE



2. Le canoë kayak loisirs : Location de Canoës en période de haute intensité



3. La randonnée aquatique (avec et sans corde)

LOZERE

SOURCE DU TARN (48)
 Pro : 2500 pers/an
 Autono : 500 pers/an

PAS DE SOUCY (48)
 Pro : 2000 pers/ an

AVEYRON

BRAMABIAU (30)
 Pro : 1500-2000 pers/an
 Autono : présents

TAPOUL (48)
 Pro : 7500 pers/an
 Autono : limités

MOURIER (30)
 Pro : <1000 pers/ an
 Autono : importants

RASPES (12)
 Pro : hybride sauts + SUP

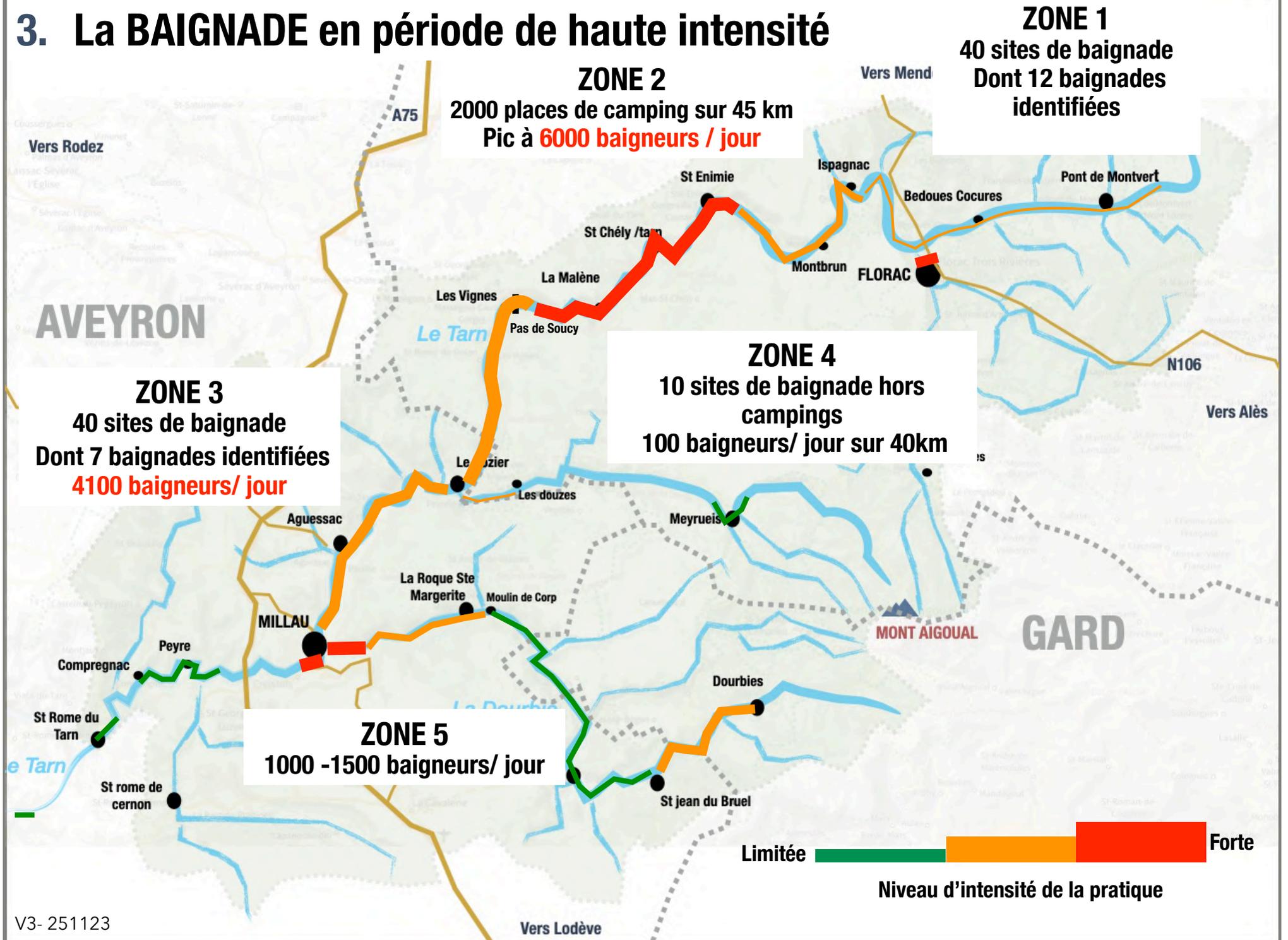
TAYRAC (12)
 Pro : 3500 pers/an
 Autono : présents



3. La Pêche loisir



3. La BAINNADE en période de haute intensité



LES PRATIQUES : la Baignade

« A la rivière on est pas à la plage ! »



Les Interactions entre acteurs



LES INTERACTIONS entre acteurs

- ▶ **Un fonctionnement pacifié entre acteurs du Plein Air.**
 - ▶ **Une forte imprégnation locale des acteurs du plein air** qui en fait des habitants tout autant que des entrepreneurs
 - ▶ **Un écosystème d'acteurs publics qui forment, animent, accompagnent** cette économie et ces acteurs : ADEFPAT, le collectif médiation Pleine Nature Millau Grand Causses, démarche exemplaire, le PNR des Grands Causses, le Parc National des Cévennes
 - ▶ **Une identité locale forte**, respectueuse d'un certain art de vivre "Massif central" avec **une transmission de valeurs entre les générations de professionnels.**
- ▶ **Plutôt une bonne connaissance des acteurs entre eux**, des réseaux formalisés ou d'opportunités
- ▶ **L'innovation et les bonnes pratiques** qui participent à limiter les tensions territoriales. (charte canyon PNC, navette Tapoul)



Les IMPACTS identifiés par les acteurs



LES IMPACTS par activité

► La Baignade :

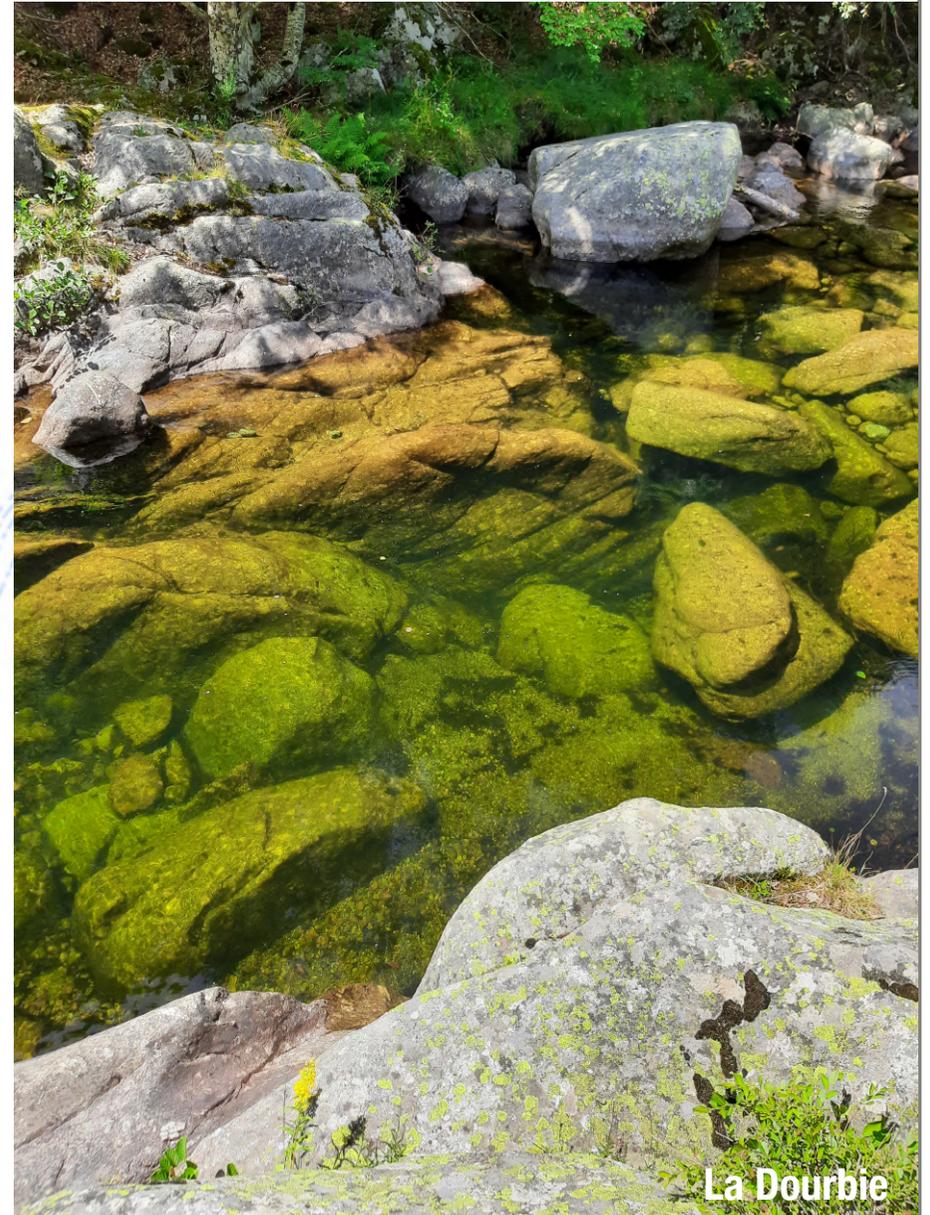
- Piétinement du lit mouillé,
- Réalisation de constructions légères
- Pollution diffuse via l'usage notamment de crème solaire.
- Déchets (pique nique)
- Perturbation du milieu (bruit d'enceinte, cris, feu, sauts, matériels de plage...)

Impact continu et étendu sur l'ensemble du bassin versant.

► La randonnée aquatique (corde et sans corde) :

- Piétinement du lit mouillé,
- Perturbation du milieu aquatique.
- Circulation de véhicules des professionnels pour accéder aux sites,
- Pratique autonome de la randonnée aquatique sans corde.
- Approche intensive de l'activité et faible retombée territoriale.

Impact limité à des sites spécifiques du bassin versant.



LES IMPACTS par activité

► Le canoë kayak de loisir (Location) :

- Une approche intensive de l'activité canoë de location sur la saison estivale.
- Le frottement du fond de rivière et le piétinement du lit mouillé :
Cet impact, évitable, est corrélé à 2 situations :
 - la faiblesse du niveau d'eau
 - La faiblesse technique des clientèles
- La dégradation des zones de pause, de débarquement et d'embarquement.
- Camping sauvage
- L'intensification du trafic routier pour les navettes de clients et de bateaux.



LES IMPACTS par activité

- ▶ **Le canoë kayak de loisir (pratiqué en autonomie) :**
 - Camping sauvage
 - La pratique d'activités dans des horaires élargis,
 - La perturbation des milieux :
 - sur des périodes à enjeux
 - Sur des zones plus reculées grâce au matériel
 - Toutes les typologies d'impact des autres activités

- ▶ **Le canoë kayak sportif :**
 - Camping sauvage
 - Évènement du Haut Tarn



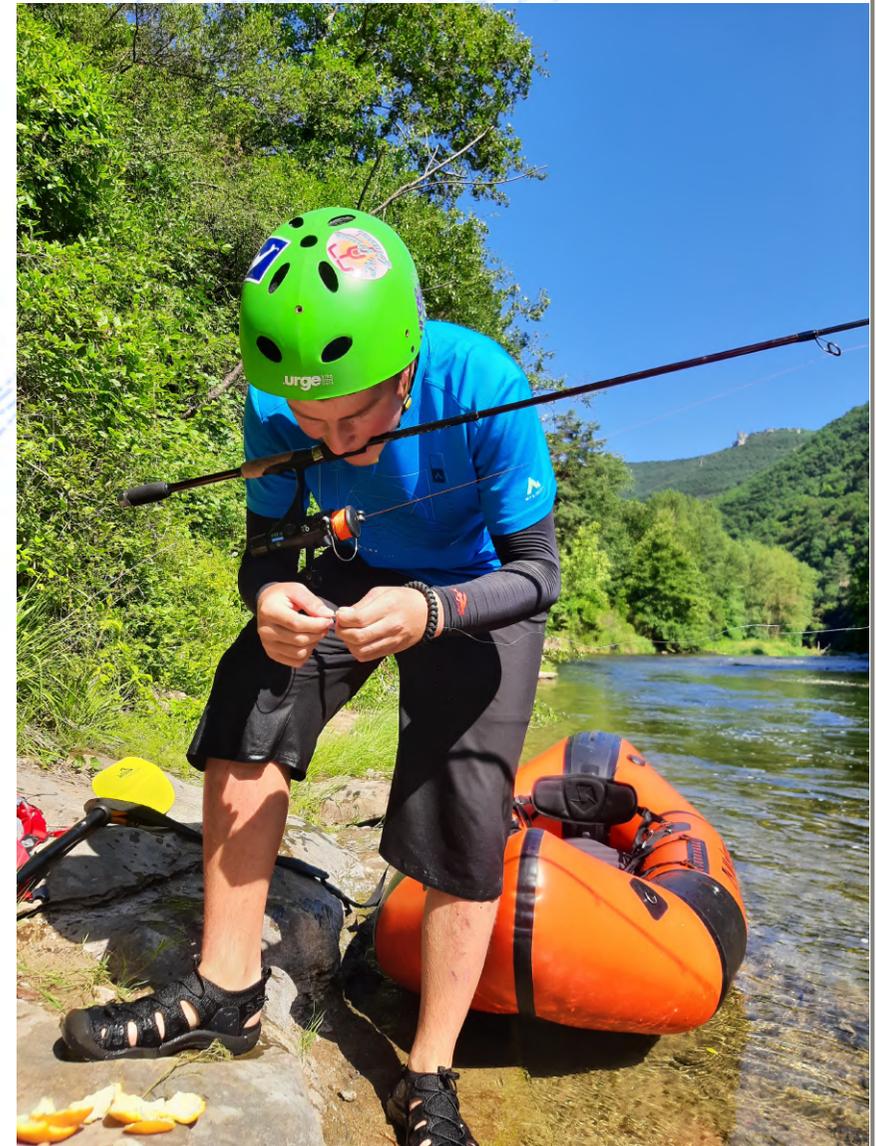
LES IMPACTS par activité

► La pêche de loisir :

- Piétinement du lit mouillé,
- Déchets (pique nique, fil de pêche, leurres,...)
- La perturbation des milieux :
 - sur des périodes à enjeux pour d'autres espèces
 - Sur des zones plus reculées grâce au matériel
- Risque d'introduction d'espèces invasives (matériel de pêche, waders, chaussures, appâts)



Source : <https://www.adrenactive.com/>



ANALYSE et propositions d'actions



Points majeurs d'analyse

1. **L'économie touristique du bassin s'ancre sur l'eau**, et fait largement son attractivité touristique.
2. **La présence de professionnels accompagnants est un gage de réduction des impacts de l'activité.**
3. **Les activités de Pleine Nature, "ne prennent pas la Ressource" mais elles la valorisent.**
4. **La séquence Post COVID**, qui a généré des flux mal contrôlés d'usagers et de clients, **semble derrière nous**
5. **Le changement climatique est intégré** et les professionnels sont conscients et en recherche d'alternatives.
6. **La capacité de rebond des milieux aquatiques (résilience) est réelle et actée** jusqu'à certains seuils.



Points majeurs d'analyse

6. **Les impacts et les tensions ne sont pas annualisables !**

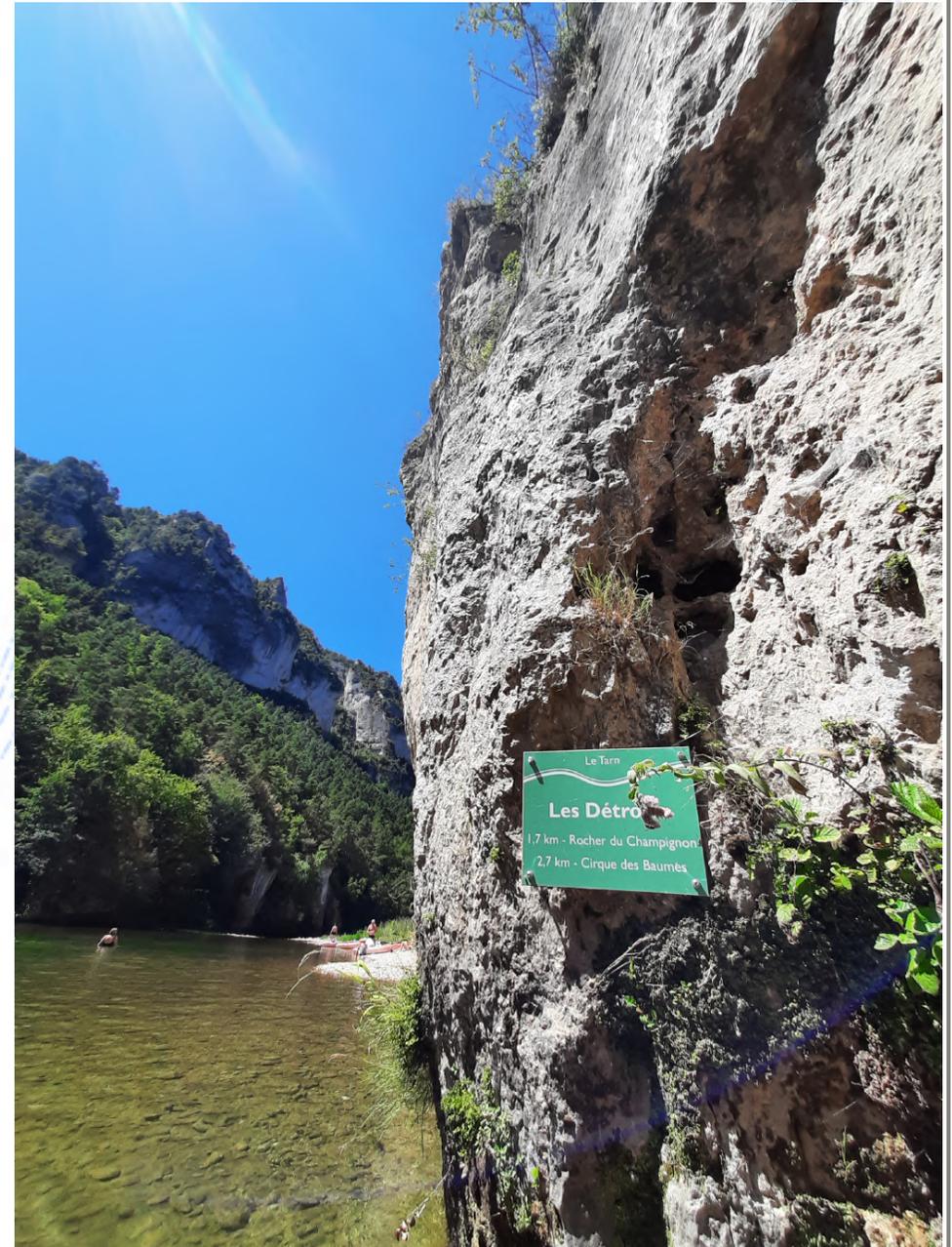
1. **La haute intensité d'usage.** Il s'agit de 10 à 20 jours par an, facilement identifiables.
2. **La moindre intensité d'usage** de 345 à 355 jours par an soit 94,5% du temps.

7. **L'industrialisation des pratiques** semble à l'origine des "rares" tensions dans 2 activités phares .

1. La location de canoës.
2. La randonnée aquatique.

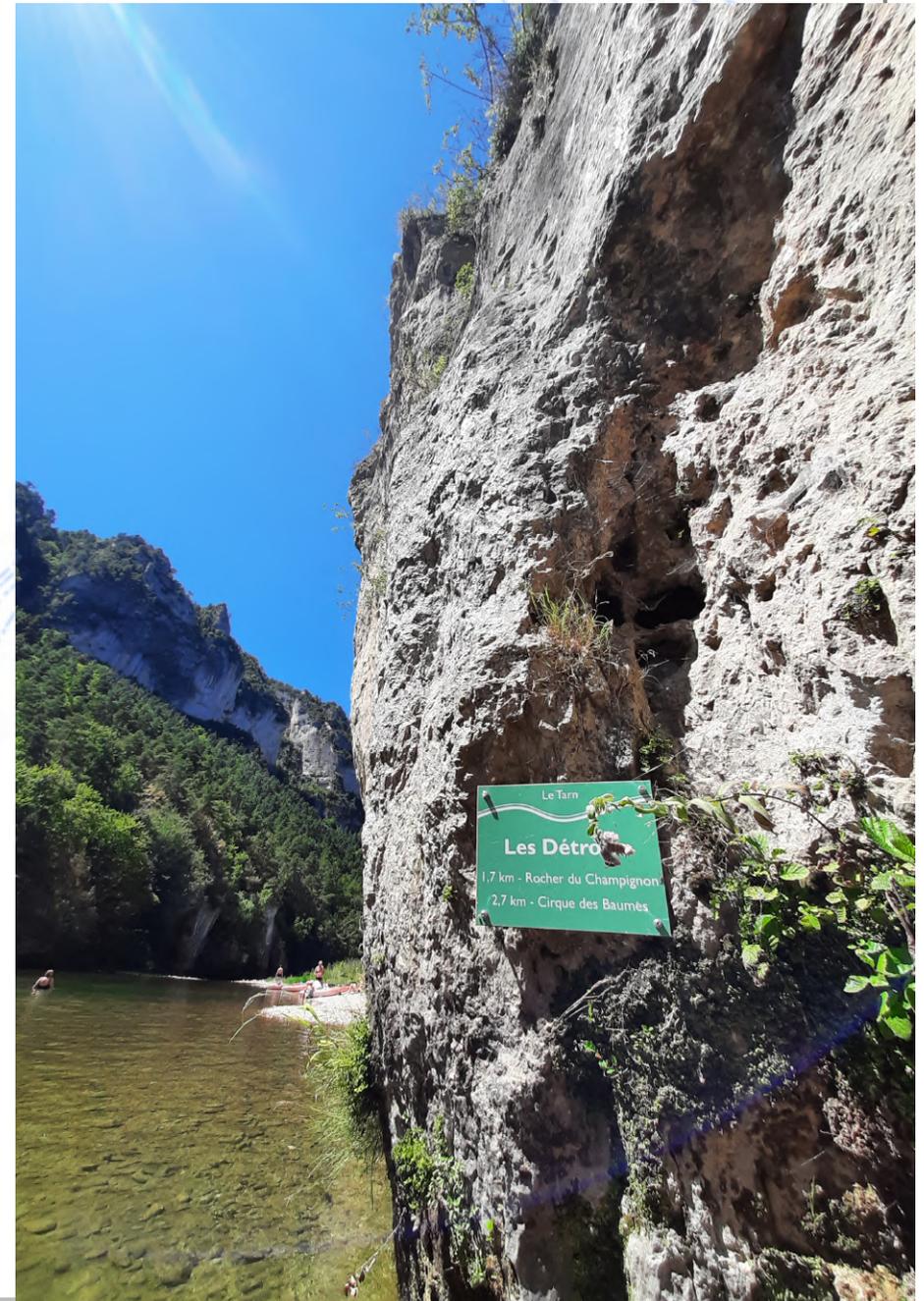
8. **2 activités se sont massifiées** sur le bassin :

1. La baignade.
2. La location de canoës.



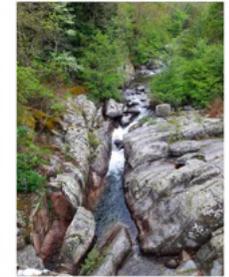
Priorités KIPIK

1. **Engager une double démarche de progression.**
 1. Avec les acteurs de la pleine nature
 2. Et sur les sujets majeurs impactant la ressource Eau.
2. **Différencier la stratégie d'actions entre périodes de haute intensité d'usage et période de moindre intensité.**
3. **Informer et communiquer mieux :**
 1. **Sur la réduction des impacts par un comportement adapté**
 2. **Sur un protocole clair sur le bassin, pour les travaux en rivière, à destination des propriétaires publics et privés.**
4. **Structurer les besoins d'aménagements du bassin versant pour une pratique durable :**
 1. Passage des ouvrages, réduction des incidences de piétinement, embarquement et débarquement privés et publics, réduction des usages de véhicules, information générale sur l'usage des rivières,...
5. **ANTICIPER et RÉSOUDRE les points chauds de conflictualité.**



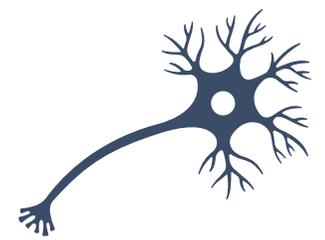
PROPOSITIONS DE SOLUTIONS pour la réduction des impacts

- ▶ **Des acteurs volontaires** autour de solutions pour limiter leurs impacts.
- ▶ **De premières propositions** issues des entretiens avec les acteurs
- ▶ **Un travail de partage** lors de 2 réunions collectives



Premières intentions d'actions

N°	Thème / activité	Proposition d'action
1	Rando aquatique	Mise en place d'un protocole température de l'eau dans les vasques les vasques chauffent et donc que le poisson est plus fragile.
2	Rando aquatique - Mobilité	Parking depuis St Jean de Bruel et navette partagée entre professionnels sur le mobile de gestion du canyon du Trapoul.
3	Rando aquatique	Reprise des protocoles d'encadrement de la pratique sur les sites du Tayrac et du Mourier, en incluant les pratiques autonomes et la baignade.
4	Rando aquatique	Site du Pas de Soucy : poser un fonctionnement de manière collective sur ce site au-delà des réglementations ponctuelles successives.
5	Baignade	Approche collective sur le développement de nouveaux sites .
6	Baignade	Réduction de l'impact des crèmes solaires sur le milieu
7	Baignade	Manque de baignades surveillées dans les gorges qui génère des baignades sauvages, diffusées.
8	Canoté loisirs	Communication sur le bien-être et la santé
9	Canoté loisirs	Dépasser la simple "plage" : Film en diffusé bons gestes en canoté.
10		Avancer sur des arrêtés interdépartement. Questionner l'objet Se concentrer sur la Engager un travail de Approfondir la posture
11	Pêche	Proposition d'action * Freiner les effets du réchauffement des cours d'eau par des pratiques collectives adaptées (baignade, ...)
12	Pêche	La question du nettoyage des équipements des pêcheurs quand ils changent de rivière ex : du feutre des chaussures / une information serait utile dans un contexte où la pêche dans l'eau est de plus en plus présente (waders, float tube).
13	Collectif	L'activité itinérante est en croissance et un besoin de lieu d'hébergement léger à la nuitée est exprimé sur le tronçon navigable du Tam. * Systématiser les supports vidéos et papiers en multilingues (Hollandais et Anglais) * Systématiser l'information sur les bons comportements : vidéo capsule de 3 min avant les activités
14	Collectif	Poser les bases d'une autorégulation au regard de la capacité d'accueil (rivière, parking, bassin versant. questionner les activités les plus "industrielles" et en expansion continue.
15	Collectif	Proposer un bilan carbone des entreprises et des activités de pleine nature à l'échelle du bassin versant.
16	Collectif	Travailler les coûts partagés : ex de la vallée mutualisée de passage des gîtes.
17	Collectif	Travailler des solutions de réduction d'impact des mobilités * Via les campings vers activités * Entre professionnels sur les sites peu accessibles * Sur les zones étroites du type gorges du Tam o voir vélo des gorges de Site Enlène aux Vignes...
18	Mobilité	



La suite

La suite

- ▶ **Poursuivre la dynamique en 2024** en s'appuyant sur les acteurs volontaristes et moteurs de la filière.
- ▶ **Travailler une double démarche :**
 - ▶ **un plan stratégique pluriannuel**
 - ▶ **Un programme d'actions concrètes** pour une relation vertueuse entre la ressource Eau et les activités de loisirs et touristique de Plein Air .
- ▶ **Engager ce travail de façon partenarial et coordonné** avec les acteurs engagés sur ces sujets.



Cartographie du bassin versant



Contact :

KIPIK CONSEILS

Fortunies

15300 DIENNE

kipikplus@gmail.com

Tél : 0698486926

<http://www.kipik-consultinge.com/>

Commission locale de l'eau
SAGE
Tarn-amont

Merci de votre participation !

www.tarn-amont.fr